Bulletin

VOLUME 44, NUMÉRO 1 2016

BIBLIOTHÈQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

SOUVENIRS DE LA GUERRE 14-18 p. 14

Henri Bourassa et la conscription, 1914-1918 p. 5

De l'imprimé au virtuel : l'Index du *Journal des débats*, 1964-2014 p. 22

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires p. 28

BIBLIOTHÈQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Coordination
Pierre Skilling

Comité de rédaction
Jacques Gagnon
Frédéric Lemieux
Pierre Skilling

Soutien à la coordination et révision linguistique
Geneviève Court
Danielle Simard

Couverture et mise en page
Louise Williams
(Direction des communications, des programmes éducatifs et de l'accueil)

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

Adresse
Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
5e étage, bureau 5.01
Québec (Québec) G1A 1A3
bulletin@assnat.qc.ca
http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/publications/Bulletin
418 643-4567

Photo de couverture
Affiche de l'exposition *Souvenirs de la Guerre 14-18*.
Collection Assemblée nationale

Les idées exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise avec la mention de la source.

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0701-6808

Papier fabriqué au Québec

Sommaire

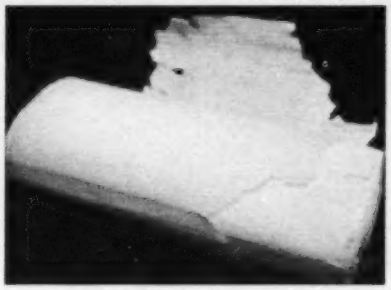

Petite histoire d'une longue pétition p. 35

Les essais des boursiers 2013-2014 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant p. 40

Chronique d'archives : le fonds William Tetley p. 43

4 **Avant-propos**
Le comité de rédaction

5 **Henri Bourassa et la conscription, 1914-1918**
Réal Bélanger

14 **Souvenirs de la guerre 14-18: la Première Guerre mondiale et le Parlement du Québec**
Martin Pelletier

22 **De l'imprimé au virtuel : L'Index du *Journal des débats*, 1964-2014**
Rénald Buteau

28 **La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires : miser sur la recherche et la diffusion des connaissances**
Eric Montigny et François Gélineau

32 **Le « comté baromètre » : un bon indicateur des tendances électorales?**

35 **Petite histoire d'une longue pétition**
Alain Gariépy

40 **Les essais des boursiers 2013-2014 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant**
Christian Blais

43 **Chronique d'archives : le fonds William Tetley**
Marise Falardeau

45 **Prix du livre politique 2015**

46 **Brèves**

Avant-propos

L'année 2014 a marqué le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Ici et ailleurs, colloques, conférences, publications, documentaires, expositions se sont succédé pour rappeler ce conflit qui a ravagé l'Europe et a laissé de profondes cicatrices.

Le *Bulletin* présente d'abord un texte de l'historien Réal Bélanger, professeur retraité de l'Université Laval et lauréat d'un Prix du livre politique 2014. Le professeur Bélanger relate le cheminement des idées du fondateur du *Devoir*, Henri Bourassa, qui fut aussi député à Ottawa et à Québec, à l'égard de la conscription au Canada pendant la guerre. Signalons par ailleurs que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale consacre une exposition à ce conflit, *Souvenirs de la Guerre 14-18*. Inaugurée le 24 septembre 2014, elle se poursuit jusqu'au 4 septembre 2015. Martin Pelletier, concepteur de cette exposition, présente dans un article les pièces les plus intéressantes tirées des collections de notre institution et évoque le souvenir des parlementaires québécois qui ont pris part au conflit.

À l'Assemblée nationale, 2014 était également l'année du cinquantenaire du *Journal des débats*. Dans l'édition précédente du *Bulletin*, un article exposait les grandes étapes de son évolution, du ruban magnétique à Internet. Aujourd'hui, Rénald Buteau, chef de la Section de l'indexation de la Bibliothèque, complète le portrait en traitant de l'évolution de l'Index, de l'organisation et du classement de l'information du *Journal*, des aspects qui ont connu d'importants progrès au cours des décennies.

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval est née en 2007 à l'initiative, entre autres, de l'Assemblée nationale du Québec. Après quelques années d'activité, ses responsables, Eric Montigny et François Gélineau, nous font part de l'état d'avancement de leurs travaux et des orientations futures de la Chaire.

Deux articles mettent en valeur les archives de l'Assemblée. D'abord, les concepteurs de l'exposition *Histoires de députés* ont découvert une pétition d'une forme et d'un contenu inusités : long de plusieurs mètres, le document demande la tenue d'une élection municipale à Montréal en mars 1893. Après avoir évoqué les motifs qui ont conduit au dépôt de cette pétition, Alain Gariépy explique les étapes de sa mise en valeur. Par ailleurs, Marise Falardeau présente le fonds William Tetley. Le journal personnel de celui qui fut député libéral de Notre-Dame-de-Grâce de 1968 à 1976 décrit notamment ses activités politiques et ses opinions sur la situation politique du Québec.

Un compte rendu, par Christian Blais, des travaux déposés par les boursiers 2013-2014 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ainsi que les Brèves des derniers mois complètent ce numéro.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction

Henri Bourassa et la conscription, 1914-1918

L'année 2014 a célébré le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, un événement tragique qui annonce quatre années de ravages et de bouleversements chez tous les belligérants. À l'époque, la Grande Guerre suscite les réactions et les commentaires les plus diversifiés dans les pays impliqués dans les combats. Au Canada, les observateurs de la scène politique multiplient leurs analyses et leurs interprétations souvent contradictoires. Parmi eux se distingue le nationaliste Henri Bourassa, fondateur du quotidien *Le Devoir* en 1910, qui fut aussi député de la circonscription de Labelle à la Chambre des communes du Canada de 1896 à 1907 et député de la circonscription de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative de la province de Québec de 1908 à 1912.

Réal Bélanger
Codirecteur du Dictionnaire biographique du Canada
Université Laval

Au cours de la guerre, Bourassa se prononce sur les principales décisions politiques du gouvernement conservateur de Robert Laird Borden. L'une d'entre elles l'interpelle particulièrement : la conscription militaire des Canadiens que le gouvernement impose finalement en 1917. Il faut dire que l'enrôlement obligatoire des Canadiens est au centre des préoccupations d'Henri Bourassa depuis les tout débuts du XX[e] siècle comme je l'ai démontré dans un livre consacré à sa carrière publié en 2013[1]. Bourassa le perçoit alors comme la conséquence inévitable de la participation, sous toutes ses formes, du Canada aux guerres de l'Empire britannique en dehors de son territoire. Tous ne pensent pas comme lui au Canada, colonie du puissant Empire. Au Canada français, toutefois, Bourassa est écouté avec attention, car la conscription y sème l'horreur la plus vive. Le petit-fils de Louis-Joseph Papineau le sait et ne se cache pas pour en agiter le spectre menaçant.

Dès les années 1899 à 1902, en effet, lors de la guerre des Boers, Bourassa amorce ses réflexions critiques sur la conscription[2] alors qu'il s'oppose vigoureusement à la

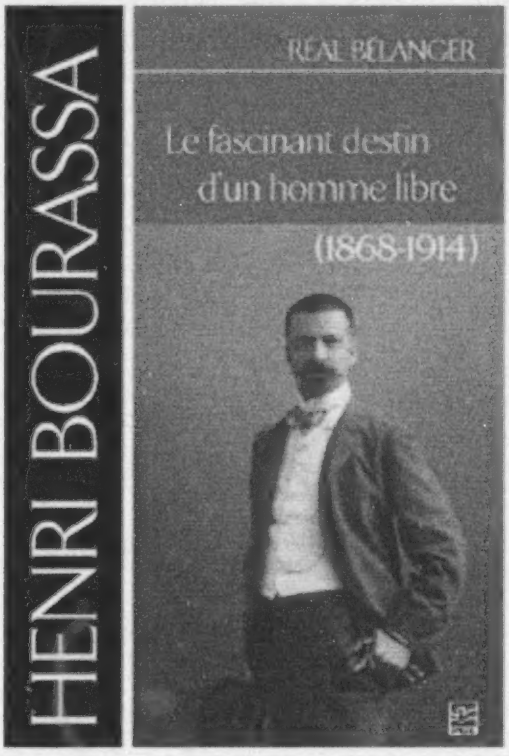

Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914) est paru aux Presses de l'Université Laval en 2013. Cet ouvrage a remporté le Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale en 2014.

participation canadienne à cette guerre en y déplorant un précédent dangereux. Visionnaire, il dénonce ce qu'il appréhende le plus :

> Si nous envoyons deux mille hommes et si nous dépensons deux millions pour combattre deux peuples dont la population totale s'élève à deux cent cinquante mille âmes, combien d'hommes armerons-nous et combien de millions dépenserons-nous pour combattre une puissance de premier ordre ou une coalition internationale[3]?

Bourassa récidive en 1910 et 1911 lorsque, député nationaliste à l'Assemblée législative du Québec, il combat âprement la marine de guerre mise sur pied par le premier ministre du Canada, le libéral Wilfrid Laurier. Démagogue cette fois-ci, toutefois, puisque la loi de Laurier est fondée sur le recrutement volontaire, Bourassa se fait cinglant et provocateur dans *Le Devoir* qu'il a fondé pour soutenir son mouvement nationaliste. Il agit de même devant la population lors de discours mémorables comme celui du 17 juillet 1910, à Saint-Eustache :

> [Par cette politique, crie-t-il à une foule apeurée,] le gouvernement aurait le droit d'exercer la conscription et partant, de donner vos fils, comme chair à canon, pour la défense de l'Empire [...] Lorsqu ['elle] aura pris son plein développement, un jour viendra où la conscription devra être appliquée [...] Si vous continuez à écouter M. Laurier, ce petit enfant pris et mis sous les armes, embarqué sur la flotte, dont vous aurez approuvé le projet, ce petit enfant qui versera son sang sur une terre étrangère, éventré par un boulet japonais ou chinois, il aura le droit de vous maudire, si, à l'esprit de parti qui vous unit à un seul homme, vous alliez sacrifier votre devoir de citoyen et d'homme libre[4].

Henri Bourassa. Photo tirée de la mosaïque des parlementaires de 1909.

Collection Assemblée nationale
Photo : Montminy et Cie

« Voie inéluctable », donc, que cette conscription maudite par Bourassa en 1910 et 1911. Il en est ainsi, également, en 1912 et 1913, lorsque le premier ministre conservateur Robert Laird Borden propose une politique d'aide de 35 millions de dollars à la mère patrie pour construire trois navires de guerre[5]. Selon Bourassa, ce projet engage l'avenir du pays et le mènerait, comme la loi de Laurier, à l'incontournable conscription.

De 1899 à 1914, Bourassa étale donc allègrement sa crainte de l'imposition probable, voire inévitable, de la conscription au Canada, ce produit des œuvres des partis politiques canadiens qui conduisent le pays dans « le gouffre du militarisme ». Réagira-t-il de même tout au cours de la Grande Guerre, qui remuera pensées et actions jusqu'en 1918? Sous quelles formes Bourassa s'exprimera-t-il à l'égard de la conscription dans ces moments tragiques? Ce sont les objets de cet article que je partage en deux phases, l'une se déployant jusqu'à la mi-mai 1917, l'autre, plus importante, se prolongeant jusqu'en avril 1918.

BOURASSA ANTICIPE L'IMPOSITION DE LA CONSCRIPTION : SEPTEMBRE 1914 À MAI 1917

Pendant cette période, alors que la guerre si meurtrière s'envenime, multiplie ses exigences en hommes et en matériels de tous genres et pourrait détruire l'économie des pays belligérants, Bourassa dénonce progressivement ce terrible conflit qui devient à ses yeux « un abominable crime » et « une incommensurable folie[6] ». Dès le début des hostilités, pourtant, il adopte une position complaisante. Le 8 septembre 1914, il cause une surprise de taille chez plusieurs nationalistes en acceptant la participation canadienne « dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres[7] ». Cette position, il la maintient jusqu'au 12 janvier 1916, moment où, affirme-t-il, il revient au « nationalisme intégral », ce qui le conduit désormais à refuser d'emblée toute participation canadienne[8]. Au cours des années couvertes par cette première phase, malgré ses convictions apparemment contradictoires et les énormes désapprobations du Canada anglais que rapportent les journaux de partout au pays, Bourassa demeure toujours très critique envers la guerre elle-même. La Grande-Bretagne et ses visées impérialistes de plus en plus onéreuses pour le Canada subissent aussi ses foudres de même que les hommes politiques canadiens qui risquent la ruine de leur pays pour sauver la mère patrie[9]. Il s'insurge également contre la conscription qui, à ses yeux, deviendra graduellement inéluctable dans le contexte d'une implication toujours plus poussée du Canada dans la guerre.

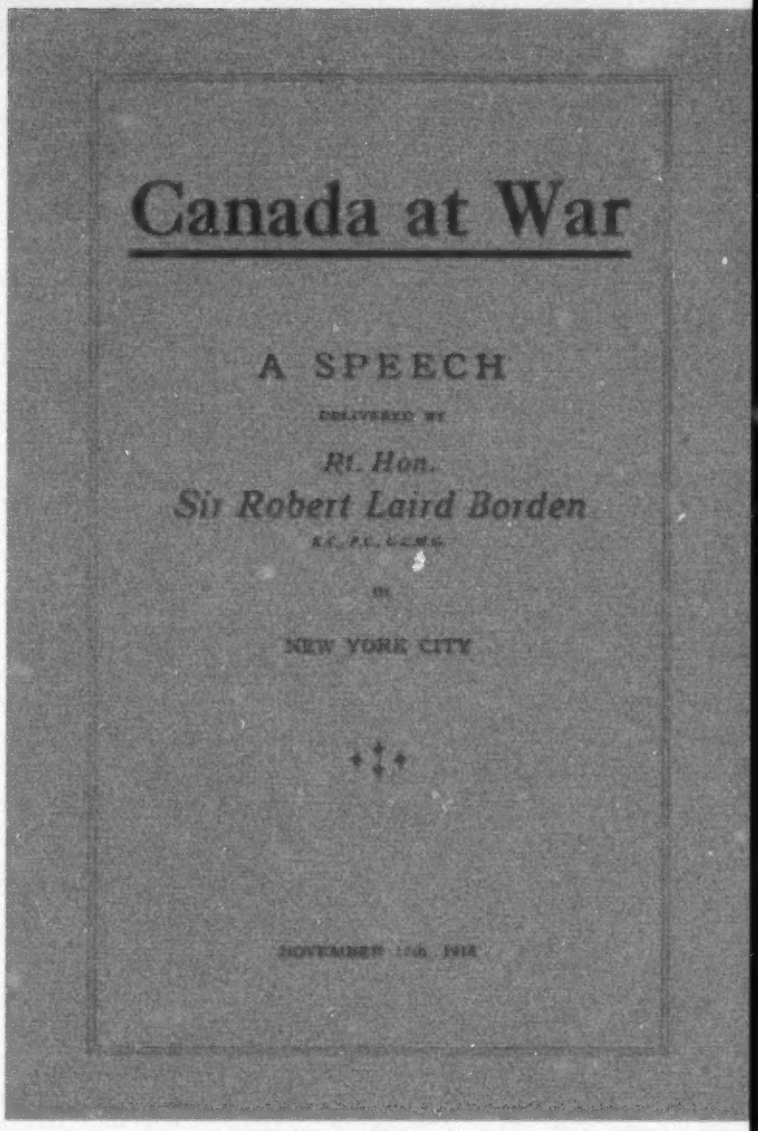

Canada at War. Brochure tirée d'un discours du premier ministre canadien Robert Borden en 1916.

Collection Assemblée nationale

Cette dernière réflexion, Bourassa l'émet ouvertement dès la fin de 1914. Le 9 décembre, par exemple, dans un article-choc du *Devoir* qu'il intitule « Conscription et banqueroute », il y écrit ceci en réponse à des propos tenus par Borden : « Et si l'enrôlement volontaire ne suffisait pas à fournir trois cent mille recrues propres à la guerre? Le gouvernement aurait-il recours à la conscription? Il ne saurait s'y soustraire[10]. » Il répète explicitement ses dires, le 26 juillet 1915, dans un autre éditorial au titre bref, mais ô combien évocateur : « La conscription ». Même s'il y avance que « le régime de la conscription vaudrait mieux que le système de chantage et d'intimidation » mis en place pour enrôler les Canadiens, Bourassa n'en déduit pas moins qu'il faut dévoiler au peuple « les conséquences possibles et même probables de l'attitude et des engagements pris par ses gouvernants[11] ».

Bourassa renchérit au mois de décembre suivant dans son important ouvrage *Que devons- nous à l'Angleterre*? Se référant à l'impérialisme absolu de la Grande-Bretagne qu'il méprise tant, il s'exprime ainsi : « Ce délire ira-t-il jusqu'à l'établissement de la conscription au Canada? Il en sera de cela comme de tout le reste [...]. La nation canadienne aura vendu son âme et le salut de ses enfants[12]. » Il continue de la sorte dans *Hier, Aujourd'hui, Demain*, un autre de ses livres, celui-là publié en 1916 : « Le Canada, précise-t-il, subit actuellement presque tous les inconvénients de la conscription et tous les maux des armées "libres" recrutées par tous les moyens licites et illicites[13]. » À la fin de cette année-là, lorsque le gouvernement canadien décide de recenser la main-d'œuvre disponible au pays, Bourassa refuse de remplir la carte d'immatriculation prévue à cet effet. Pour lui, comme il l'affirmera au député conservateur R. B. Bennett, responsable de cet enregistrement national des Canadiens, « cette formule [n'est que] le prélude de la conscription », une réalité, pourtant, que le premier ministre Borden, « sur l'honneur », avait refusé « à deux reprises » d'envisager jusque-là[14].

Borden lui-même vacille dans ses intentions à l'égard de la conscription alors qu'il quitte le Canada pour Londres afin de s'informer plus précisément sur les besoins des Alliés en effectifs

Viennent ensuite les dramatiques mois de l'année 1917. Jusqu'à la mi-mai, l'atmosphère politique est chargée au pays. Le mot *conscription* vibre sur toutes les lèvres par suite des exigences de la guerre et du faible recrutement des Canadiens. Borden lui-même vacille dans ses intentions à l'égard de la conscription alors qu'il quitte le Canada pour Londres afin de s'informer plus précisément sur les besoins des Alliés en effectifs[15]. Ce contexte exaspère Bourassa qui se fait encore davantage insistant et cru dans ses éditoriaux, suscitant la colère réitérée du Canada anglais qui ira jusqu'à demander son emprisonnement et la suppression de son journal.

Pour dire le vrai, le directeur du *Devoir* se fait le puissant écho des inquiétudes de la majorité des Canadiens français et de plusieurs de ses nationalistes quant à la possible imposition de la conscription. Et il explose dans d'enflammés éditoriaux qui concernent, d'abord, la participation à la guerre qu'il juge déjà outrancière et qui pourrait encore s'exacerber à la suite du séjour du premier ministre à Londres[16]. Puis, évidemment, qui touchent à la conscription. Bourassa le fait, d'ailleurs, avec plus de profondeur que par le passé. Deux éditoriaux, en particulier, ceux des 26 et 27 mars 1917, qu'il intitule « Aurons-nous la conscription? », témoignent le mieux de sa pensée. Dans le premier, il précise ceci : « Nous n'avons pas "fait campagne" contre la conscription, mais nous avons tout fait pour mettre le pays en garde contre cette inévitable conséquence de la folie de ses dirigeants. » Dans un effort de raisonnement pondéré, il tente naïvement alors de percer les intentions du gouvernement Borden. Pour ce faire, il distingue deux types de conscription, celle qui pourrait être appliquée aux Canadiens en général, impossible à ses yeux car elle provoquerait trop d'agitation sociale, et cette autre, « tout[e] décidé[e] » qui, selon lui, ne viserait que la milice.

Bourassa continue ainsi le 26 mars 1917 : « La conscription, en somme, ce n'est que le moyen extrême – et, en dernier ressort, l'*unique moyen* – de racheter l'engagement pris par le parlement tout entier de consacrer toutes les ressources du Canada au "salut" de l'Empire. » « Elle n'est, relève-t-il le 27 mars, que la conséquence inévitable des principes posés et acceptés, dès le début de la guerre, par à peu près tout le monde. »

> Dans l'ordre des principes, conclut-il dans son deuxième éditorial, il n'y a qu'un moyen *légitime* de combattre la conscription avec logique et sincérité, c'est de condamner la thèse de l'obligation morale ou légale [de la participation canadienne à la guerre] [...] Dans l'ordre des faits, le seul moyen *pratique* d'enrayer le mouvement pour la conscription réelle ou déguisée, c'est de

> placer la résistance sur le terrain économique [...] [qui] élimine [entre autres] les arguments démagogiques et incendiaires [...] Si, poursuit-il en pesant bien ses mots, une action intelligente, modérée, mais énergique et inlassable ne s'exerce pas dans ce sens, nous aurons certainement la conscription, sous une forme quelconque, avant trois mois; et alors chacun pourra faire son *mea culpa*. Nous n'aurons que ce que nous aurons voulu et mérité[17].

C'est prémonitoire et, ô combien, direct et sans fioritures. Ces lignes résument parfaitement sa pensée jusqu'à la mi-mai 1917 à l'égard de la mise en place possible – inéluctable – de la conscription militaire au Canada.

BOURASSA REFUSE L'IMPOSITION DE LA CONSCRIPTION, MI-MAI 1917 À MI-AVRIL 1918

De retour de Londres, Borden annonce à la Chambre des communes le 18 mai 1917 qu'il imposera la conscription au pays, reniant alors ses promesses antérieures. Il dépose son projet de loi le 11 juin suivant, ce qui provoque aussitôt une agitation vive et continue, parfois violente, au Québec qui s'oppose massivement à la conscription. Les événements se bousculent. En bref, pendant l'été, se succèdent, d'abord, de nombreux et palpitants débats et votes mémorables à la Chambre qui divisent les Canadiens et les partis politiques, isolent le Québec francophone et entérinent le projet de conscription qui sera finalement sanctionné par le gouverneur général le 28 août. Puis, le 12 octobre suivant, Borden forme un gouvernement d'Union pour le mettre en application, brisant ainsi les lignes traditionnelles des partis. Laurier, le chef de l'opposition officielle, qui a refusé d'intégrer le gouvernement d'Union, propose de tenir un référendum sur la si méprisée mesure au Québec, se ralliant alors la majorité de ses congénères. Enfin, l'élection générale fédérale du 17 décembre 1917, centrée sur la conscription, consacre la victoire convaincante de l'équipe de Borden,

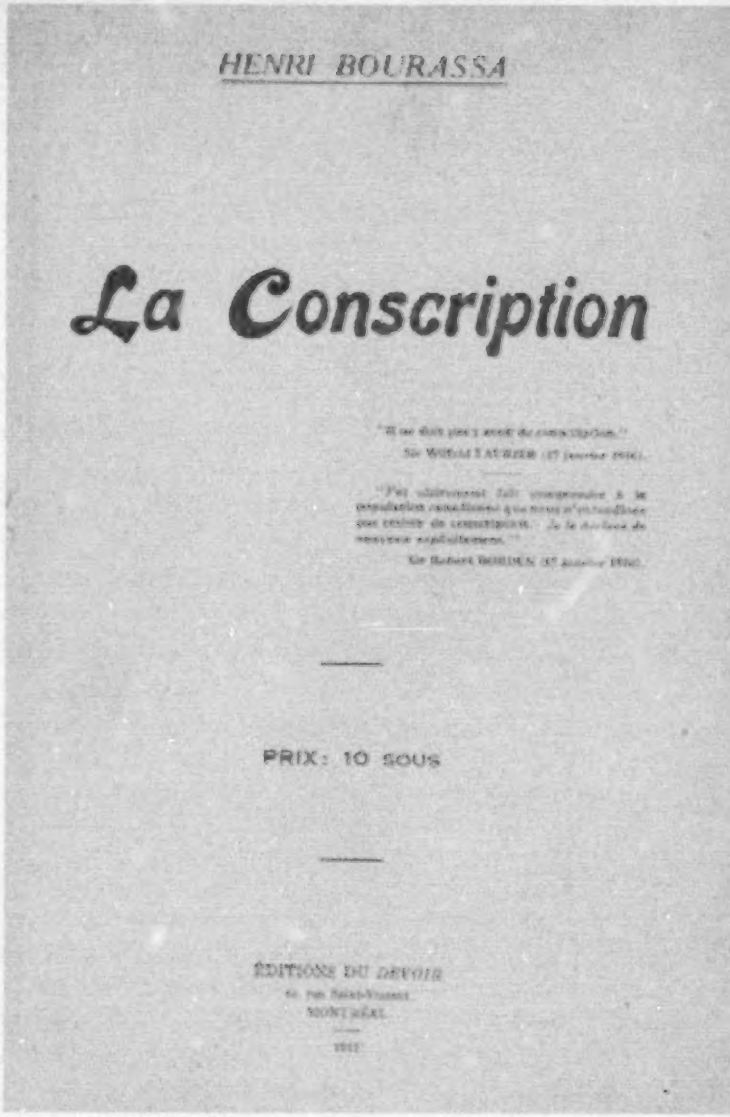
HENRI BOURASSA

La Conscription

PRIX: 10 SOUS

ÉDITIONS DU DEVOIR

En 1917, Bourassa publie *La Conscription*, une brochure regroupant une série d'articles publiés dans *Le Devoir*.

Collection Assemblée nationale

une victoire qui ravage, cependant, l'unité canadienne comme au pire temps de Lord Durham[18].

Comment réagit Henri Bourassa devant tout le processus qui conduit à l'imposition de ce qu'il appelle « la bombe de la conscription »

Henri Bourassa.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P1000, S4, D83, PB90-1

Auteur inconnu, vers 1916

et à ses dramatiques répercussions qui s'étendront jusqu'en 1918[19]? Dans sa correspondance, l'homme avoue « éprouver quelque terreur » devant ces graves événements[20]. Fidèle à ses convictions profondes, il s'oppose farouchement au projet de Borden. Il élabore, pour ce faire, un plan d'action précis. Il écrira abondamment dans *Le Devoir*, prononcera d'importants discours, multipliera les conseils auprès d'amis nationalistes et organisateurs d'assemblées anticonscriptionnistes afin qu'ils évitent les débordements de violence et mettra en place une stratégie politique d'alliance avec Laurier fondée sur la tenue d'un référendum sur la conscription. Selon ses habitudes, toutefois, avant de divulguer sa position finale, il se donne d'abord un temps de réflexion pour rassembler ses idées, approfondir ses connaissances et consulter[21].

Puis, entre le 28 mai et le 6 juin, il publie neuf articles incontournables dans *Le Devoir*, dont il tirera une brochure intitulée *La conscription* afin de les propager à plus grande échelle. C'est là qu'il affirme catégoriquement son opposition à la conscription et qu'il rappelle, preuves à l'appui, que ses nationalistes et lui, les « fauteurs de discorde » que l'on a tant décriés, avaient prévu ce dénouement terrible depuis 18 ans. C'est là aussi qu'il précise que « l'heure est à l'union des cœurs généreux, des esprits droits, des volontés fermes, des raisons lucides ». C'est là en outre qu'il invite les Canadiens français à demeurer « les défenseurs de l'ordre et de la constitution » pour éviter que dans le reste du pays on les traite de « "rebelles", *déloyaux* envers la couronne ». C'est là, enfin, et surtout, qu'il transmet en long et en large les raisons de son choix qui alimenteront tant les adversaires de ce projet controversé et susciteront la véhémente colère des conscriptionnistes[22].

Pourquoi donc Henri Bourassa s'oppose-t-il à la conscription militaire? *Grosso modo*, ses arguments se regroupent autour de onze thèmes « d'ordre économique, social et national ». Le premier est limpide : « *Pas de conscription ! pas d'enrôlement ! Le Canada en a fait assez.* » Dans l'esprit de ses déclarations passées, le directeur du *Devoir* croit que le Canada aurait dû, dès le début de la guerre, adopter « une loi de conscription *sélective* » qui aurait assuré « l'effort maximum du pays » sans « désorganiser l'agriculture et les industries essentielles ». Pour lui, donc, « dans l'ordre purement militaire, le temps de la conscription est passé. Ce qui presse, ce n'est pas d'envoyer plus de soldats, *c'est de n'en plus envoyer*[23] ». Bourassa passe ensuite au deuxième argument, centré sur l'économie. Là aussi, il estime que le Canada en a « trop fait ». « Nous avons atteint, si nous ne l'avons pas dépassée, écrit-il, l'*extrême limite* de notre *capacité de payer* pour détruire. » Il faut donc « arrêter la course à la banqueroute ». [...] « *Toute mesure de conscription* [...] ne ferai[t] qu'ajouter au mal[24]. »

Ce constat étant affirmé haut et fort, Bourassa présente ses autres arguments. D'abord celui-ci que l'on peut résumer ainsi : avant de décréter « la conscription de la chair à canon », ce serait mieux d'imposer « la conscription du capital et de l'industrie ». Ce serait « plus juste de répartir les charges du budget de guerre en proportion de la *capacité de payer* »; le pays pourrait éviter une guerre civile probable[25]. « La conscription peut être l'étincelle qui fera éclater la foudre[26]. » Donc, « avant d'être chargés du soin de sauver l'Empire, la France, la « civilisation supérieure » et la « démocratie », [les dirigeants de la société ont] l'obligation rigoureuse de sauver le Canada, son unité nationale, sa paix intérieure[27]. » Puis, il formule un autre argument, qui provient de la nécessité de « repeupler le Canada après la guerre » : « Si, à la suite des États-Unis, le Canada adopte une loi de conscription, l'on peut être assuré que le flot de l'émigration européenne se détournera de l'Amérique du Nord pour se porter tout entier sur l'Amérique du Sud[28]. »

Robert Laird Borden.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P560, S2, D1, P1824

Fonds J. E. Livernois Ltée/Auteur inconnu, 1936

À ces observations, Bourassa ajoute celle-ci, très importante, qu'il prend la peine d'expliquer en détail : « *La nation canadienne est entrée en guerre, divisée sur elle-même et sur ses sentiments véritables* à l'égard de la Grande-Bretagne et de ses alliés. » La conscription accentuera cette division. Selon lui, même s'il exagère ici, « il est inutile de déguiser la vérité : *deux millions de Canadiens-français sont opposés en bloc à la conscription*[29] ». Il y joint aussi cet autre argument qui, avec son accent de xénophobie, peut alimenter profondément les réflexions : « *La conséquence ultime et rigoureuse de la conscription et de toute nouvelle expédition de troupes canadiennes en Europe, c'est d'amoindrir le nombre et l'influence des Canadiens*, des vrais Canadiens, d'origine britannique ou française, et d'accroître la puissance des éléments étrangers, des germains et des slaves principalement. Cette seule considération, énonce-t-il, devrait suffire à faire rejeter toute loi de conscription et à mettre fin aux enrôlements. » Ce serait une « erreur capitale de livrer le Canada à l'étranger[30] ».

Bourassa explicite davantage sa position, la liant encore ainsi à ses congénères : « Imposer la conscription aux Canadiens-français c'est non seulement faire violence à leur religion nationale : c'est aussi leur inspirer la haine et le mépris des gouvernants, c'est détruire dans leur âme le respect de l'autorité et de l'ordre social. Que l'on pèse bien ces paroles : la conscription marquerait, pour les Canadiens-français, le commencement d'une évolution qui ne tarderait pas à transformer en un peuple révolutionnaire la population la plus paisible, la mieux ordonnée peut-être des deux Amériques[31] ». Péremptoire, Bourassa livre cet autre argument : la promesse répétée à plusieurs reprises, mais violée, du premier ministre Borden et de plusieurs de

ses ministres à l'effet que le gouvernement conservateur n'imposerait pas la conscription. Une telle promesse, avancée si solennellement, doit être respectée, et ce, d'autant plus qu'aucune raison sérieuse ne milite en faveur de ce changement de position[32].

Bourassa approfondit sa pensée. Et touche à l'idée même de démocratie, mise à mal dans le monde en guerre et qui subirait une cuisante « faillite ». Une idée, pourtant, qu'il a constamment critiquée dans le passé, mais dont il désire, cette fois, se servir dans son argumentaire. Il prend donc acte de son application au Canada. De ce fait, estime-t-il, rendre l'enrôlement obligatoire sans consentement de la population équivaudrait à renier les principes à la base de la démocratie et à imiter le régime militariste prussien[33]. En conséquence, il propose de consulter la population par la voie d'une élection générale immédiate à laquelle « il faut ajouter un référendum sur la question même de la conscription[34] ». Il ira encore plus loin dans son dernier argument : « On a parlé d'une autre combinaison : coalition, élection générale, puis, conscription si le ministère de coalition est soutenu. Ce serait le plus odieux des subterfuges [...]. *C'est l'invite formelle et définitive à l'insurrection* [...]. Quoi qu'il arrive, énonce-t-il, nous ferons tout pour maintenir l'ordre public[35]. »

Ses raisons ainsi formulées, Bourassa les répandra pendant tout le reste de l'année 1917. Il les accompagnera de la nécessité de pétitionner contre la conscription et d'exercer de la pression sur les gouvernants, tout en respectant l'ordre social. Il se dissociera de toutes « stériles violences » qui pourraient nuire à sa cause[36]. C'est principalement sur ces positions qu'il s'appuiera pour alimenter ses nombreux articles, ses allocutions publiques passionnées et ses réunions stratégiques avec ses amis nationalistes. Il les fera valoir, selon le moyen le plus approprié, lors des votes en Chambre, lors de la formation du gouvernement d'Union, lors des élections du 17 décembre au cours desquelles, sans être candidat, il se joindra, sans naïveté, au Parti libéral de Laurier. Pendant tous ces mois, ses propos seront repris dans plusieurs endroits du Québec. La symbiose entre ses idées et celles de la population apparaît manifeste. Bourassa reste donc au cœur de l'opposition à la conscription au Québec pendant ces dramatiques mois. Allié à Laurier, vu comme le sauveur des siens sur la scène politique, il fait figure de l'homme sincère, désintéressé et crédible, capable, par ses idées, de s'élever au-dessus des intérêts des partis et de formuler les politiques qui s'imposent dans le strict intérêt supérieur du pays. Son opinion, il l'exprimera jusqu'au 18 avril 1918 alors qu'il s'est soumis aux nouvelles directives de Borden sur la censure[37].

De 1899 à 1918, Henri Bourassa s'est préoccupé de l'imposition de la conscription militaire au Canada. D'abord perçue, à ses yeux, comme possible par suite des prises de position des leaders politiques, tant libéraux que conservateurs, la mesure lui est progressivement apparue incontournable, compte tenu de l'implication toujours plus poussée du pays dans ce qu'il appelle « le gouffre du militarisme ». Lorsqu'à partir de la mi-mai 1917 Borden la décrète au pays, Bourassa se déchaîne et s'y oppose avec la plus grande vigueur. Ce texte a montré quelques-unes des étapes clés de l'évolution de la pensée de Bourassa eu égard à la conscription et certaines de ses principales caractéristiques.

1. Réal Bélanger, *Henri Bourassa. Le fascinant destin d'un homme libre*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 552 p.
2. Bourassa est alors député libéral. Il se sépare de son parti dès 1899.
3. Réal Bélanger, *op.cit.*, p. 75 et *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du Canada*, 13 mars 1900, p. 1782-1829. Il faut noter que les citations sont présentées telles quelles dans ce texte sans relever les erreurs orthographiques ou autres.
4. *Le Devoir*, 18 juillet 1910, p. 3-4; Réal Bélanger, *op.cit.*, p. 309-313.
5. Réal Bélanger, *op.cit.*, p. 426-436.
6. *Le Devoir*, 31 décembre 1915, p. 1.
7. *Ibid.*, 8 septembre 1914, p. 1.
8. Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre? La défense nationale -- La révolution impérialiste -- Le tribut à l'Empire*, Montréal, s. m. d'édition, 1915, p. 253 et Henri Bourassa, *Le Devoir et la guerre : le conflit des races*, Montréal, Imprimerie du Devoir, 1916, p. 22.
9. Voir les livres mentionnés à la note 8 et, par exemple, Henri Bourassa, *Hier, aujourd'hui, demain : problèmes nationaux*, Montréal, Imprimerie du Devoir, 1916, 178 p.
10. *Le Devoir*, 9 décembre 1914, p. 1.
11. *Ibid.*, 26 juillet 1915, p. 1.
12. Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?...*, p. V, VI, et 256-259.
13. Henri Bourassa, *Hier, aujourd'hui, demain ...*, p. 105.
14. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Bourassa, CLG65, *Mémoires d'Henri Bourassa*, VIII, 16 février 1944.
15. Voir Réal Bélanger, *L'impossible défi : Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux (1902-1918)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983, p. 239-262 et Robert Laird Borden, *Robert Laird Borden: His Memoirs. Volume 11 : 1916-1920*, Toronto, Montréal, McClelland and Stewart Limited, The Carleton Library , N° 47, 1969 (d'abord paru en 1938), p. 60; voir aussi *Le Devoir*, 28 décembre 1916, p. 1.
16. Voir, entre autres, plusieurs de ses éditoriaux dans *Le Devoir* au cours du mois de février 1917.
17. *Le Devoir*, 26 mars 1917, p. 1 et 27 mars 1917, p. 1.
18. Plusieurs livres pourraient être considérés ici. Voir, notamment, Robert Craig Brown, *Robert Laird Borden: A Biography. Volume 11 : 1914-1937*, Toronto, Macmillan of Canada, 1980, p. 83-125, Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier : quand la politique devient passion*, deuxième édition, revue et mise à jour, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 392-408 et Réal Bélanger, *L'impossible défi...*, p. 262-330.
19. Henri Bourassa, *La conscription*, Montréal, Éditions du *Devoir*, 1917, p. 3.
20. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Bourassa, CLG65, C2.5, *Henri Bourassa à Mgr L. A. Pâquet*, 1er juin 1917.
21. Même s'il écrit le 20 mai 1917 quelques très brèves réflexions sur la conscription, l'essentiel de sa position est à venir : voir, Henri Bourassa, *L'intervention américaine : ses motifs, son objet, ses conséquences*, Montréal, éditions du *Devoir*, 1917, avant-propos et p. 45-46.
22. Henri Bourassa, *La conscription*, p. 6-9.
23. *Ibid.*, p. 10.
24. *Ibid.*, p. 13-15.
25. *Ibid.*, p. 17.
26. *Ibid.*, p. 18.
27. *Ibid.*, p. 17.
28. *Ibid.*, p. 18.
29. *Ibid.*, p. 22-23.
30. *Ibid.*, p. 25.
31. *Ibid.*, p. 25-26.
32. *Ibid.*, p. 28-30ss.
33. *Ibid.*, p. 35-37.
34. *Ibid.*, p. 39.
35. *Ibid.*, p. 40.
36. *Le Devoir*, 11 août 1917, p. 1.
37. *Ibid.*, 18 avril 1918, p. 1.

Souvenirs de la guerre 14-18

La Première Guerre mondiale et le Parlement du Québec

Le centenaire du début de la Première Guerre mondiale est marqué en 2014 de diverses façons par de nombreuses institutions au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec y consacre pour sa part une exposition, *Souvenirs de la Guerre 14-18, les collections de l'Assemblée nationale*, inaugurée le 24 septembre 2014 par le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon.

Martin Pelletier
Service de la référence

Dans le but d'offrir une exposition riche et diversifiée sur la Première Guerre mondiale, la Bibliothèque a choisi de présenter, en ses murs et en ligne, une exposition conçue à partir des fonds de l'Assemblée nationale[1]. En mettant à contribution plusieurs collections uniques, notre institution mise sur le caractère distinctif de ses archives pour se démarquer des commémorations plus traditionnelles.

DES PARLEMENTAIRES ET DES SOLDATS

À l'époque, le travail de député n'est pas un emploi à temps plein. Si bon nombre de parlementaires sont avocats, médecins ou hommes d'affaires, quelques-uns ont pour leur part embrassé la carrière des armes. De tous les membres de la législature provinciale en fonction durant le conflit, Charles Allan Smart, député de Westmount de 1912 à 1935, est le seul à se rendre en Europe. Militaire de carrière dès 1898, il est envoyé en service outre-mer et nommé, en 1916, commandant du camp d'entraînement de Crowborough en Grande-Bretagne et, en 1917, de celui de Shorncliffe[2].

Si Smart est le seul député en fonction à s'être rendu en Europe, onze autres soldats cependant sont devenus membres de la législature provinciale après la guerre. Il faut également mentionner qu'un futur conseiller législatif

De tous les membres de la législature provinciale en fonction durant le conflit, Charles Allan Smart, député de Westmount de 1912 à 1935, est le seul à se rendre en Europe.

Collection Assemblée nationale

et deux futurs lieutenants-gouverneurs ont également servi sous les drapeaux entre 1914 et 1918 (voir l'encadré).

DES DÉBATS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

La guerre en Europe et la difficile question de la conscription ont été l'objet de débats importants à l'Assemblée législative. Dans la version virtuelle de l'exposition, il est possible de lire des extraits des principaux échanges tenus à l'Assemblée législative durant cette période.

Armand La Vergne, député de Montmagny de 1908 à 1916, est sans contredit le parlementaire qui s'est le plus exprimé sur le sujet. Ses envolées contre la conscription et ses altercations avec les députés libéraux sont fameuses dans l'histoire parlementaire.

Joseph-Napoléon Francœur, député de Lotbinière de 1908 à 1936, est quant à lui l'auteur de la célèbre motion controversée répondant à la décision du gouvernement fédéral, prise à l'été 1917, d'imposer la conscription au pays. La mesure ainsi que les attaques en provenance du Canada anglais visant les adversaires de l'enrôlement obligatoire, et spécialement le Québec, ont provoqué la colère chez bon nombre de Canadiens français. Présentée le 21 décembre 1917 dans ce contexte tendu, la « motion Francœur » exprimait l'avis « que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte confédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle au progrès et au développement du Canada ». Après plusieurs débats, notamment dans la presse, le gouvernement de Lomer Gouin décide finalement de retirer cette motion avant le vote[3].

Pour sa part, durant la séance du 14 mars 1919, le vétéran Charles Allan Smart proteste.

> [Il fait] une violente sortie contre le gouvernement canadien et les carences graves du traitement médical accordé aux blessés de guerre. [Dans sa motion, il] porte des accusations contre la négligence des "fonctionnaires d'Ottawa", il parle des mauvaises conditions d'hospitalisation des blessés canadiens en Angleterre, il dénonce l'éparpillement des malades, leur transport abusif et inutile, la mauvaise utilisation du personnel infirmier et critique les installations inadéquates. Il s'en prend aussi aux délais dans le rapatriement des soldats, aux soldes mal administrées et parfois même non versées. Il dénonce enfin l'arrogance et le mépris des officiers britanniques pour les soldats canadiens et parle des

List of Prisoners Detained in the Jails of the Province of Québec Coming within class 1 of Military Service Act.

Collection Assemblée nationale

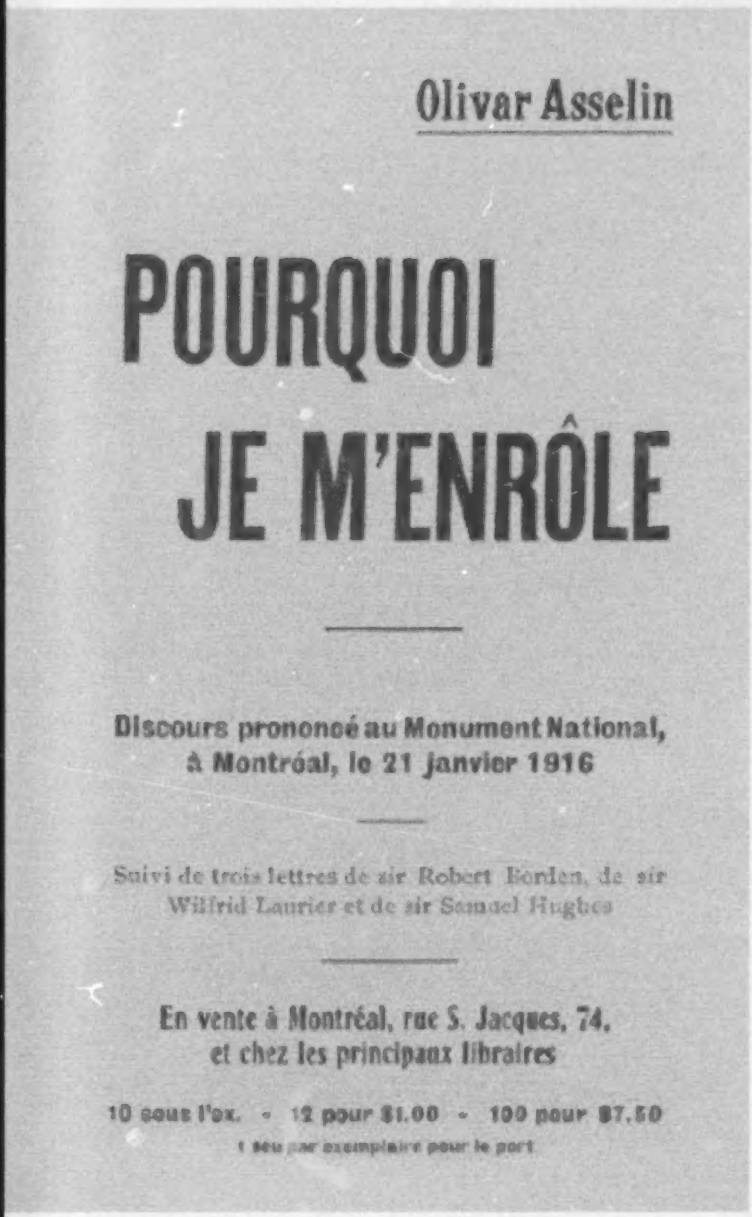

Olivar Asselin, *Pourquoi je m'enrôle*, 1916.
Collection Assemblée nationale

"nouvelles calomnieuses et préméditées" qui ont circulé dans la presse sur les soldats canadiens-français. Il surprend tout le monde en lançant cette phrase : "Si l'impérialisme doit subsister par ce système, il est temps de le détruire!"[4].

La presse, francophone comme anglophone, rapporte cette « foudroyante attaque » comme l'écrit *Le Devoir* du lendemain. La très conservatrice *Gazette* y consacre même un éditorial. L'étonnante motion du député de Westmount saluée d'applaudissements est, sans surprise, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée[5].

DES ARCHIVES UNIQUES

Les archives de l'Assemblée nationale contiennent des documents uniques qui sont présentés dans l'exposition. Certains concernent le salaire des fonctionnaires québécois en service militaire actif. On peut également consulter la correspondance entre les gouvernements provincial et fédéral concernant les « sujets ennemis » habitant sur le territoire canadien.

La guerre a des impacts importants sur la société québécoise et canadienne. Les gouvernements se voient dans l'obligation de légiférer afin de répondre aux défis apparus en raison de la participation du Canada au conflit, ce qui nécessite leur implication grandissante dans de nouvelles sphères de la société. On trouve dans l'exposition quelques projets de loi qui témoignent de ces préoccupations.

Le gouvernement du Québec fait ainsi adopter un projet de loi certifiant le décès des soldats, afin d'éviter toute confusion et d'assurer un suivi auprès de leur famille.

La législature provinciale vote de même un projet de loi afin de créer un institut pour les soldats blessés. À cette époque, il n'existe en effet aucune institution d'État spécifiquement consacrée à leurs soins et à leur hébergement.

Mentionnons également qu'afin de récompenser les soldats revenus du front, l'Assemblée législative adopte une loi qui leur octroie des lots sur les terres de la Couronne.

Dans l'exposition, le visiteur peut aussi découvrir la correspondance entre les gouvernements fédéral et provincial au sujet des citoyens du Québec coupables de ne pas avoir répondu à l'appel de la conscription. Une imposante liste manuscrite mentionne le nom des prisonniers, leur citoyenneté, le district dans lequel ils ont été arrêtés, la sentence qu'ils ont reçue, leur âge et leur comportement en prison. Toute la correspondance a été numérisée, permettant ainsi au visiteur « virtuel » d'en prendre connaissance. Ces documents n'ont été déposés en Chambre qu'en 1920 car, en temps de guerre, très peu de documents officiels étaient accessibles en raison du secret d'État. Ce n'est donc qu'après le conflit qu'ils sont peu à peu dévoilés.

L'exposition virtuelle présente des documents qui témoignent de l'appui du gouvernement de Lomer Gouin à certains pays alliés en guerre. Entre autres mesures, le gouvernement fait l'achat de quatre millions de livres de fromage pour aider à nourrir la population britannique, donne 25 000 dollars pour soulager la misère en Belgique ainsi que 200 000 francs au Comité de secours national de France.

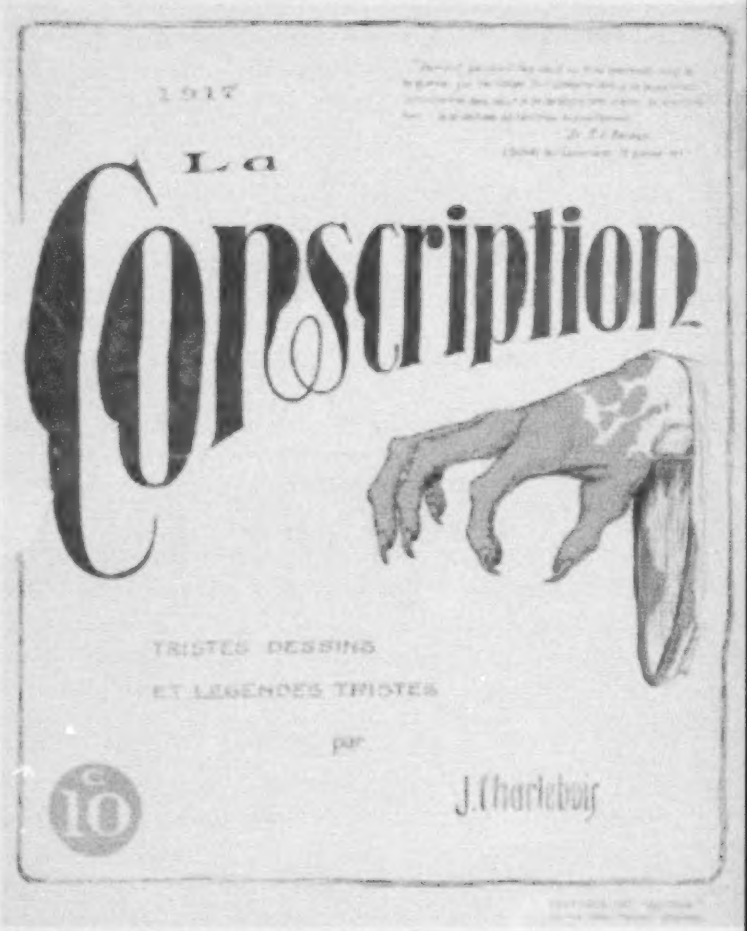

Joseph Charlebois, *La conscription : tristes dessins et légendes tristes*, 1917.
Collection Assemblée nationale

DES LIVRES ET DES BROCHURES

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale regorge de livres et de brochures qui abordent sous différents angles la Première Guerre mondiale. Que ces livres aient été écrits pendant ou après le conflit, qu'il y soit question de propagande ou d'analyse historique et politique, plusieurs d'entre eux sont rares et dignes d'intérêt.

Parmi ceux-ci, on note la brochure *Pourquoi je m'enrôle* écrite par Olivar Asselin en 1916. Ce journaliste est une personnalité très importante dans les années 1910 au Québec. Nationaliste et pamphlétaire redoutable, il a pourtant été l'un des premiers Canadiens français à s'enrôler. Son geste est perçu comme une trahison par plusieurs de ses compatriotes nationalistes. Il sent donc le besoin d'expliquer ses motivations et de dire à tous l'importance, pour lui, d'aller combattre pour aider la France, véritable mère patrie des Canadiens français.

Le visiteur peut également admirer le journal français *L'Illustration*, un important hebdomadaire publié à Paris de 1843 à 1944. Durant les années de guerre, il fait paraître des articles sur le déroulement des opérations au jour le jour en plus de faire de l'éducation populaire. En effet, on y présente les techniques modernes de la guerre, des conseils de sécurité en cas d'attaque terrestre ou de bombardement et les différents habits militaires des forces en présence. À la fin du conflit, un album souvenir

regroupant en dix volumes tous les articles et les reportages touchant la guerre est publié. Il s'agit d'un ouvrage magnifique en excellent état qui a été offert à la Bibliothèque par l'ancien député de Verdun, Henri-François Gautrin. Plusieurs passages relatant les faits et gestes des soldats canadiens, à la bataille de Vimy notamment, ont été numérisés et sont disponibles dans l'exposition virtuelle.

Est également exposé le rapport d'une commission d'enquête commandée par la couronne britannique pour documenter les crimes de guerre qui auraient été commis par les Allemands. Ce rapport est publié dans chacune des colonies britanniques dès 1915. Ce type de brochure est l'un des nombreux outils de propagande utilisés par les gouvernements dans le but de stimuler l'enrôlement.

Le visiteur est aussi invité à découvrir une série de brochures liées à la conscription écrites par des auteurs, tels Henri Bourassa, Olivar Asselin, Cyrille Delâge, Ferdinand Roy et le dessinateur Joseph Charlebois. Les brochures sont un support d'édition très populaire au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle. Elles permettent la diffusion d'informations et d'opinions à très peu de frais.

Il est possible de voir sur place et en ligne un facsimilé du traité de Versailles. Cet important document historique fixe les conditions de l'armistice et impose de lourdes conséquences économiques et politiques à l'Allemagne. Ce document a contribué à entretenir dans ce pays le ressentiment contre les Alliés et a, en quelque sorte, donné naissance politiquement à Adolf Hitler, qui n'a jamais accepté les conditions jugées humiliantes imposées par les vainqueurs.

Le traité de Versailles prévoit en outre la création d'une organisation internationale, la Société des Nations (SDN), afin d'éviter une nouvelle guerre mondiale. Son fonctionnement est expliqué dans le livre *La Société des Nations : ses fins, ses moyens, son œuvre*, publié en 1935, que l'on peut consulter en ligne. Cependant, la SDN s'avèrera un échec retentissant et d'une totale impuissance sur le plan de la diplomatie, comme le démontrent les années qui précèdent la Deuxième Guerre mondiale. En 1945, l'Organisation des Nations unies naîtra des cendres de la SDN en tirant des leçons de sa brève existence.

Après la guerre, des documents sont publiés afin de rendre hommage à ceux qui ont participé de près ou de loin à l'effort de guerre. C'est dans ce contexte qu'est paru un numéro souvenir du journal *The Standard*, important quotidien anglophone des Cantons-de-l'Est. On y présente les principales entreprises de

Un auteur, Ulric Barthe, imagine que des soldats allemands sont entrés dans le parlement. Cette image, œuvre de Charles Huot, est tirée de *Similia similibus, ou, La guerre au Canada : essai romantique sur un sujet d'actualité*, 1916.

Collection Assemblée nationale

la région, avec la photographie des usines, les noms des employés, de ceux qui sont allés à la guerre et des femmes qui ont remplacé leur mari parti au front.

Sur le plan militaire, la naissance du 22e Régiment des Forces armées canadiennes (le « Royal 22e Régiment ») en 1914 est à l'origine de la publication *Les poilus canadiens : le roman du vingt-deuxième bataillon canadien-français*. Cette brochure produite en 1918 retrace la naissance et les faits d'armes du premier bataillon de l'armée canadienne formé de Canadiens français.

Finalement, le visiteur peut voir *Similia similibus, ou, La guerre au Canada : essai romantique sur un sujet d'actualité* écrit par Ulric Barthe. L'auteur imagine l'invasion de la ville de Québec par les troupes allemandes. Des gravures montrent des soldats ennemis devant la basilique de Québec ou encore à l'intérieur de l'hôtel du Parlement, autour du trône du président. Publié en 1916, l'ouvrage vise à persuader la population québécoise de la nécessité de la conscription.

DES OBJETS CHARGÉS D'HISTOIRE

L'exposition *Souvenirs de la Guerre 14-18* présente quelques-uns des plus beaux objets patrimoniaux de la riche collection de l'Assemblée nationale, dont une petite boite métallique offerte aux soldats à Noël 1914 par Son Altesse Royale la duchesse d'York, épouse de George V, roi du Royaume-Uni. Ces boîtes contenaient généralement un rasoir, un morceau de chocolat ou un cube de bouillon de bœuf ou de poulet. Est également présentée une assiette-souvenir qui rend hommage à la victoire des alliés américains et britanniques.

Il faut souligner la généreuse participation du Séminaire de Saint-Hyacinthe à l'exposition. Cette institution a accepté de prêter certains objets, notamment une des pièces les plus impressionnantes de l'exposition, soit un

Boîte de Noël offerte aux soldats en 1914 par Son Altesse Royale la duchesse d'York.

Collection Richard G. Gervais, Assemblée nationale

masque à gaz utilisé sur les champs de bataille. On peut également découvrir un casque Brodie utilisé par les soldats britanniques, deux épaulettes de soldats allemands et une casquette de police allemande. Le visiteur peut aussi voir une paire de mitaines prise sur la dépouille d'un soldat allemand par un militaire canadien. Elles ont ensuite été remises à un aumônier de régiment qui en a fait don au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

DES IMAGES DE GUERRE

La Première Guerre mondiale a été une abondante source d'inspiration pour de nombreux photographes. L'exposition *Souvenirs de la Guerre 14-18* nous permet d'admirer *L'album de la guerre*, complément au journal *L'Illustration*. Cet ouvrage en deux volumes, qui a été entièrement numérisé, présente toutes les gravures et les photographies publiées dans *L'Illustration* de 1914 à 1918.

Les affiches de guerre occupent aussi une place de choix dans l'exposition. On peut admirer pratiquement toutes les affiches de guerre canadiennes en parcourant le livre

Canadian War Posters: Posters from the First and Second World Wars de Marc H. Choko. Il s'agit d'un ouvrage riche et intéressant où l'on peut voir les diverses techniques de communication utilisées par les autorités pour stimuler la fibre patriotique des citoyens canadiens.

Cette exposition, présentée jusqu'au 4 septembre 2015, vous donne un aperçu de la diversité et de la richesse des collections de l'Assemblée nationale. Le volet interactif permet une visite approfondie en parcourant de nombreux livres, brochures et documents d'archives, ou encore en découvrant des images cachées dans ces vieux documents.

DÉPUTÉS ET SOLDATS

Hermann Barrette, député de Terrebonne de 1936 à 1939, servit dans le premier bataillon de chars d'assaut au Canada et en Grande-Bretagne durant la Première Guerre mondiale.

Henri-Sévérin Béland, député de Beauce de 1897 à 1902, puis député fédéral de 1902 à 1925. Médecin de formation, il pratiqua en Belgique pendant la Première Guerre et fut emprisonné par les Allemands pendant trois ans. À son retour au pays, il publia le récit de son expérience intitulé *Mille et un jours prisonnier à Berlin* que l'on peut voir dans l'exposition.

John Samuel Bourque, député de Sherbrooke de 1935 à 1960. Enrôlé à l'âge de 16 ans chez les Carabiniers de Sherbrooke, qui deviendront plus tard les Fusiliers, il servit en Grande-Bretagne à partir de 1915. Après la guerre, il monta en grade à plusieurs reprises et fut notamment commandant du camp d'entraînement militaire de Sherbrooke durant la Seconde Guerre mondiale. Il se retira du service militaire actif en 1943.

William Ross Bulloch, député de Westmount de 1936 à 1939, servit comme instructeur dans le Royal Flying Corps durant la guerre.

Perreault Casgrain, député de Gaspé-Nord de 1939 à 1944, s'engagea comme volontaire dans le premier régiment canadien de chars d'assaut.

Paul Gouin, fils du premier ministre Lomer Gouin, fut député en 1935 et en 1936 et lieutenant d'un régiment de chars d'assaut en Grande-Bretagne durant la Première Guerre mondiale.

Thomas Guerin, député de Montréal–Sainte-Anne de 1942 à 1948. Homme d'affaires et écrivain, il participa aux deux guerres mondiales.

James Arthur Mathewson, député de Montréal–Notre-Dame-de Grâce de 1939 à 1948, fut capitaine du 42e régiment canadien des Royal Highlanders durant la Grande Guerre.

Joseph-Émile Perron, député de Beauce de 1937 à 1939, fut membre des Forces armées canadiennes de 1916 à 1919.

Pierre-Horace Plourde, député d'Arthabaska de 1944 à 1948, fut lieutenant du 189e régiment de Sherbrooke et du Corps des ingénieurs de Victoriaville en 1917 et en 1918.

Ralph Frederick Stockwell, député de Brome de 1931 à 1936, servit dans l'armée au cours de la Première Guerre mondiale. Major du 5e régiment des Canadian Mounted Rifles de Montréal en 1915, il devint officier d'état-major du Fort Garry Horse Reserve Regiment, puis de la Canadian Training Division à Bramshott, en Grande-Bretagne, en 1916.

CONSEILLER LÉGISLATIF ET SOLDAT

Wilfrid Bovey, conseiller législatif de 1942 à 1956. Officier d'état-major en Grande-Bretagne, occupa également la fonction de secrétaire de sir Arthur Currie, premier commandant national du corps expéditionnaire canadien en Europe

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS ET SOLDATS

Eugène Fiset, député de Rimouski à la Chambre des communes de 1924 à 1939, fut ensuite lieutenant-gouverneur jusqu'en 1950. Vétéran de la guerre des Boers (1899-1902), il devint directeur général du Service médical du Royal canadien, puis chirurgien général. Il fut sous-ministre de la Milice et de la Défense durant la guerre tout en étant major-général dans la réserve des officiers du Royal canadien.

Gaspard Fauteux, député de Montréal–Sainte-Marie de 1931 à 1935, siégea ensuite à la Chambre des communes de 1942 à 1950. Il fut nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec en 1950, fonction qu'il occupa jusqu'en 1958. Il s'enrôla dans la division dentaire des Forces armées canadiennes pendant la Première Guerre mondiale.

1. www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/expositions.html#/premiere_guerre_mondiale/accueil/
2. « Charles Allan Smart (1868-1937) », *Dictionnaire des parlementaires du Québec* (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 8 octobre 2014.
3. « Motion Francoeur », *Encyclopédie du parlementarisme québécois* (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 10 octobre 2014.
4. Gilles Gallichan, « Faits marquants de la session de 1919 », dans *Introduction historique*, 14e législature, 3e session (21 janvier 1919 au 17 mars 1919), www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/14-3/introduction-historique.html
5. *Ibid.*

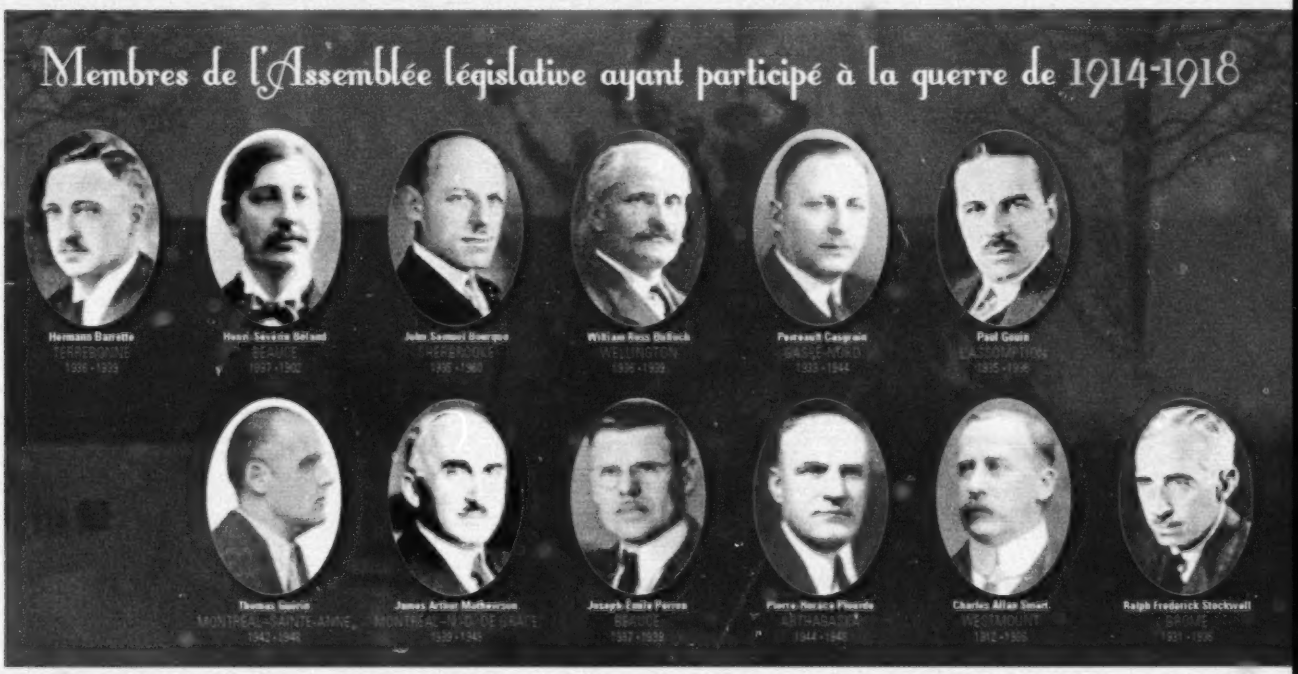

De l'imprimé au virtuel :

L'Index du *Journal des débats*, 1964-2014

Le 14 janvier 1964, la publication régulière du *Journal des débats* démarrait à l'Assemblée nationale du Québec. Du même coup naissait l'équipe de l'indexation. En avril 1979, la Division de l'indexation se joignait au Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui comme hier, l'Index du *Journal des débats* est un outil incontournable pour accéder au contenu des délibérations des parlementaires lors des séances de l'Assemblée et des séances de commissions parlementaires, que ce soit dans leur forme imprimée ou virtuelle.

Rénald Buteau
Chef de la Section de l'indexation

De grands progrès technologiques ont modifié la production de l'Index et sa diffusion depuis sa mise en place. Nous nous proposons d'en retracer les grandes étapes : l'ère embryonnaire de l'informatique (1964-1986), les premiers pas de l'informatisation (1986-1995), le virage Internet (1996-2005) et l'implantation de Vigie (2005-2010).

1964-1986 : L'ÈRE EMBRYONNAIRE DE L'INFORMATIQUE

Au cours des deux premières décennies, le travail d'indexation se déroule en trois étapes : réception de la version définitive du *Journal des débats*; dépouillement de l'information contenue et transcription sur des bordereaux; dactylographie de fiches – contenant les données des bordereaux – dans un fichier central à double entrée (députés et sujets). À la prorogation de la session, ces fiches sont saisies sur un ordinateur (système Pro-Plus) pour être finalement éditées sous forme de tables alphabétiques.

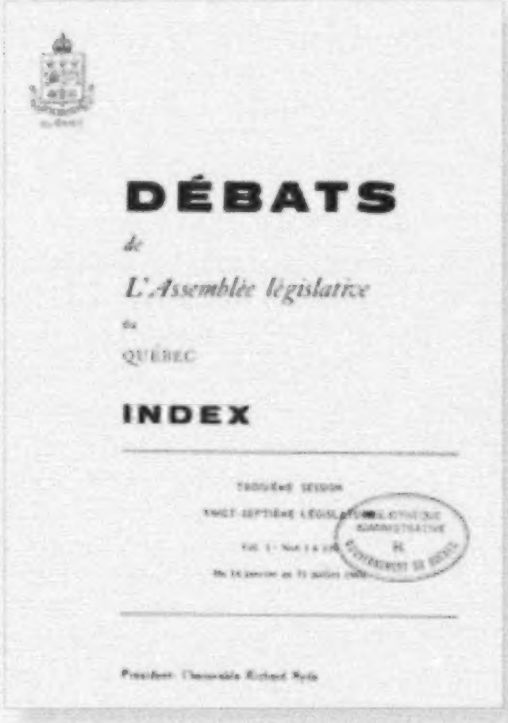
DÉBATS
de
L'Assemblée législative
du
QUÉBEC
INDEX

Page de titre du premier Index du *Journal des débats*, en 1964.

Entre-temps, les fiches d'indexation permettent de répondre facilement aux questions des utilisateurs (ex. : recherchistes, journalistes, etc.) du *Journal des débats*. Ces questions peuvent porter sur de nombreux sujets, dont l'étude des projets de loi, les dépôts de documents, la période des questions et réponses orales, etc.

En 1971, un manuel d'indexation est mis en place pour codifier ces opérations. Huit ans plus tard, on crée un autre outil de contrôle de l'indexation prenant la forme de deux listes d'autorité[1] formées de mots descripteurs génériques et spécifiques. Destinées à un usage interne et préparées à l'aide d'un appareil de traitement de texte, ces listes regroupent les termes utilisés depuis 1976.

Au fil des ans, le volume des pages indexées ne cesse de croître. Par exemple, la 27e législature (1963-1966) comptait 17 610 pages de débats; pour la 32e législature (1981-1984), 53 638 pages étaient publiées. Comme cette masse documentaire prend de plus en plus d'importance, on s'interroge sur l'apport de l'informatique à la gestion et à la diffusion de l'information contenue dans le *Journal des débats*. On anticipe le développement de nouvelles procédures de travail, incluant notamment l'utilisation de logiciels d'indexation.

1986-1995 : LES PREMIERS PAS DE L'INFORMATISATION

En 1986, l'Index du *Journal des débats* connaît une réorganisation de son contenu, avec l'ajout de deux nouvelles sections : les commissions parlementaires (mandats) et les projets de loi (classés par ordre numérique). Ces aspects des débats étaient auparavant inclus dans la section des sujets. On veut ainsi faciliter le repérage et l'accès à l'information.

Ayant amorcé en 1982 une réflexion critique sur la méthode de travail, dans la perspective d'une automatisation, et sur la création d'une banque de données (anticipée pour les années 1990), la direction de la Bibliothèque manifeste son désir d'informatiser l'Index du *Journal des débats*.

À l'époque, la masse documentaire du *Journal des débats* atteint environ 40 000 pages par session. On veut aller plus loin dans la volonté de faire de l'Index un meilleur outil pour accéder au contenu du *Journal des débats*. L'Index doit rendre les démarches de recherche plus prévisibles et efficaces, dans un souci constant de bien répondre aux besoins des usagers du *Journal des débats*.

En 1986, cette préoccupation amène la mise en place d'une évaluation en profondeur de l'indexation du *Journal des débats* à l'Assemblée nationale du Québec. Le mandat est confié à Suzanne Bertrand-Gastaldy, professeure à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal. Assistée d'une vingtaine d'étudiants en indexation, Bertrand-Gastaldy évalue l'Index du *Journal des débats* 1984-1985, de même que le *Manuel d'indexation*. Le rapport communément appelé « Gastaldy » formule des recommandations pour améliorer le produit imprimé et propose des pistes pour la conception d'une future base de données interrogeable en ligne.

Le rapport communément appelé « Gastaldy » formule des recommandations pour améliorer le produit imprimé et propose des pistes pour la conception d'une future base de données interrogeable en ligne

En 1987, une étude est menée auprès des utilisateurs immédiats. Un peu plus de 50 personnes travaillant sur la colline Parlementaire – députés, journalistes, attachés politiques, recherchistes, etc. – participent à ce sondage. Se déclarant généralement assez satisfaites, ces personnes corroborent les recommandations du rapport Gastaldy. Elles ont également l'occasion de manifester leur intérêt pour l'interrogation en ligne d'une banque de données qui permettrait un accès plus immédiat à l'Index et au *Journal des débats*.

Le rapport Gastaldy et l'étude des besoins des usagers mènent à l'élaboration d'un manuel de politiques et procédure d'indexation. Ce manuel répond au désir d'une indexation plus exhaustive et prévisible, adapté aux

besoins propres des utilisateurs et à la nature particulière des sujets à indexer (ex. : documents déposés, motions présentées, etc.) et des cadres d'intervention (période des questions, étude des projets de loi, étude des crédits budgétaires, etc.).

L'année 1988 est marquée également par l'arrivée des premiers micro-ordinateurs à l'Assemblée nationale. Pour l'anecdote, la Bibliothèque se voit accorder deux appareils Ogivar : l'un va à la Référence et l'autre à l'Indexation. Cette petite révolution technologique arrive à point pour la saisie des données d'indexation. Le logiciel de traitement de texte WordPerfect servira à cette tâche. Toutefois, la gestion d'un index à l'aide d'un logiciel de traitement de texte devient rapidement fastidieuse. En outre, cette vérification nécessite des impressions papier fréquentes et de plus en plus volumineuses, à mesure qu'avance la session[2].

La vitrine de l'Assemblée nationale sur ce qu'on appelait à l'époque l'autoroute de l'information est officiellement inaugurée le 17 mai 1995

En 1989, la Division de l'indexation élabore donc un document intitulé *Besoins informatiques pour la gestion, la production et la consultation de l'Index* du Journal des débats, dans lequel elle propose des pistes de développement informatique conformes à cette volonté de faciliter la gestion des index et leur diffusion électronique. Elle y intègre notamment un module thésaurus.

Une étude est menée, en 1993, pour recenser les logiciels commerciaux susceptibles de répondre à ces besoins. Il en résultera l'acquisition du logiciel CINDEX for DOS v. 6.0, au printemps 1994, et du logiciel TCS for Windows v. 2.1, en mars 1995. Ils serviront respectivement à la gestion des index et du thésaurus. L'utilisation de ces logiciels va améliorer la productivité et le contrôle de qualité grâce à une automatisation accrue dans la chaîne de travail.

À l'été 1996, la Division de l'indexation abandonne la publication provisoire et cumulative de l'Index du *Journal des débats* qui se faisait en moyenne quatre fois par année. Elle est remplacée par une diffusion électronique hebdomadaire, sur le réseau local ACCÈS-CIBLE, des fichiers WordPerfect de l'Index. Non seulement la mise à jour de l'Index est plus fréquente, mais elle est aussi plus rapide à consulter grâce, entre autres, à l'indexeur de recherche de WordPerfect v. 6.1. Cette diffusion électronique se terminera en mars 1999, à la suite du remplacement de WordPerfect v. 6.1 par Word v. 6.0 comme logiciel de traitement de texte.

1996-2005 : LE VIRAGE INTERNET

La vitrine de l'Assemblée nationale sur ce qu'on appelait à l'époque l'autoroute de l'information est officiellement inaugurée le 17 mai 1995. Il s'agit de la première phase du projet de diffusion des travaux parlementaires de l'Assemblée sur Internet. La deuxième phase a lieu en février 1996 et elle permet l'implantation du courrier électronique pour les députés et pour le personnel de l'Assemblée. Quatre mois plus tard, la troisième phase implante la diffusion du *Journal des débats* sur Internet et sur l'Intranet de l'Assemblée. Un moteur de recherche interne permet d'y faire des requêtes.

Quelques mois plus tard, la Division de l'indexation propose de rendre également accessible l'Index sur le site Web de l'Assemblée nationale. L'Index deviendrait une solution de rechange ou un complément au moteur de recherche pour consulter le *Journal des débats*. En janvier 1999, l'initiative aboutit à un projet de diffusion de l'Index sur Internet.

Le projet INDEXWEB prend donc forme. L'objectif du projet est de diffuser des index provenant des données de Cindex sur une plateforme Web à travers des pages virtuelles. Après avoir défini l'architecture des données

en mars 1999, on élabore l'analyse fonctionnelle pour la création de pages virtuelles en avril 1999.

L'Index Web est officiellement lancé le 16 juin 1999. Les internautes peuvent alors consulter l'Index du *Journal des débats* sur le site Web de l'Assemblée nationale pour la session en cours, soit la 1re session de la 36e législature (1999-2001), de même que la session précédente, soit la 2e session de la 35e législature (1996-1998). Ils profitent donc d'un accès au *Journal des débats*, complémentaire au moteur de recherche, qui a l'avantage d'être structuré et organisé, de manière à faciliter les recherches.

Il est également possible pour les internautes de consulter le Thésaurus. Le fait d'offrir sur Internet un index Web étroitement associé à un thésaurus est, à l'époque, une première dans les parlements canadiens. D'ailleurs, à notre connaissance, il n'existe, encore aujourd'hui, aucun autre Index du *Journal des débats* (Hansard) consultable de façon virtuelle et qui est associé à un thésaurus, lui-même interrogeable de façon dynamique.

Enfin, soulignons que l'arrivée de l'Index virtuel marque la fin de la diffusion de l'Index du *Journal des débats* sur le réseau local.

2005-2010 : LE PROJET VIGIE, UNE REFONTE MAJEURE

En 2005, le site Internet de l'Assemblée nationale a 10 ans. Il a vieilli et il est de plus en plus difficile à gérer, victime de sa croissance et de son succès. De plus, il ne correspond plus aux attentes des utilisateurs, habitués à fréquenter des sites plus dynamiques (design, contenu, services offerts, etc.).

On veut établir une meilleure communication de l'information aux utilisateurs, plus conforme à leurs besoins. On veut amener les citoyens à s'intéresser davantage aux travaux parlementaires et leur offrir de nouveaux moyens d'y participer. Mieux faire connaître les députés, leur rôle et leurs actions fait aussi partie des nouvelles préoccupations.

Il apparaît aussi impérieux d'améliorer la gestion de l'information en implantant une base de données centrale (voûte informationnelle) et un outil de gestion de contenu. Les sources d'information sont nombreuses à l'Assemblée nationale et, comme elles sont décentralisées dans leur saisie et leur mise à jour, elles sont souvent redondantes.

Le fait d'offrir sur Internet un index Web étroitement associé à un thésaurus est, à l'époque, une première dans les parlements canadiens

On met donc en place le projet Vigie (**V**oûte **i**nformationnelle et **g**estion de l'**i**nformation **e**lectronique), lequel a deux objectifs : améliorer la façon de communiquer dans le site Internet de l'Assemblée et moderniser la gestion de l'information.

Une analyse préliminaire est amorcée en janvier 2005. La Section de l'indexation est invitée, comme d'autres fournisseurs de contenu (*Journal des débats*, webdiffusion, horaire, projets de loi, etc.) à l'Assemblée nationale, à faire part de ses besoins en matière de gestion de l'information, de cerner les possibles irritants et d'expliquer les processus de travail.

Le constat est formel : l'information est difficile à repérer (on parle d'« infobésité ») et fastidieuse (on doit cliquer jusqu'à 10 pages Web ou hyperliens avant de trouver ce qu'on cherche). La présentation est statique et la facture visuelle trop classique.

On veut y remédier en présentant l'information de façon vivante, mettant l'accent sur les travaux et les députés. On désire améliorer l'organisation et la recherche de l'information et optimiser les processus de gestion de l'information Web.

Page de l'Index du *Journal des débats* sur le site Internet de l'Assemblée nationale (capture d'écran).

La deuxième phase du projet est mise en branle. On s'intéresse maintenant à l'architecture de l'information et des services en ligne. La Section de l'indexation intervient donc une fois de plus à titre de « ressource experte en diffusion de contenu d'information ». Comme des solutions technologiques avaient été proposées lors de la première phase, on s'emploie également à « faire la preuve de concept technologique » avant d'implanter ces solutions. Quant à l'architecture détaillée, elle offre une vision d'ensemble des contenus qui constitueront le nouveau site Web (niveaux de navigation, positionnement des différents services et outils en ligne, évaluation des tâches de rédaction et d'intégration, document de référence à la stratégie de déploiement à mettre en place).

On en vient ainsi à développer une approche de communication Web et une stratégie de développement des services en ligne axées sur les besoins et les attentes des clientèles cibles de l'Assemblée.

L'utilisation de nouveaux outils technologiques et la réforme de la gestion de l'information permettent notamment au personnel de l'Assemblée d'améliorer les processus de travail en matière de productivité et de répondre de façon plus efficace aux requêtes des différentes clientèles. Le nouveau site de l'Assemblée nationale est lancé le 16 mars 2010.

L'AVENIR DE L'INDEX DU *JOURNAL DES DÉBATS*

Le nouvel environnement issu du projet Vigie amène la Section de l'indexation à revoir sa procédure de travail, du moins en ce qui a trait à son rôle de fournisseur de contenu. C'est ainsi qu'a été défini, à l'automne 2009, le service qu'elle rend, c'est-à-dire « Charger les index des journaux des débats de l'Assemblée et des commissions parlementaires. »

Ce service permet dorénavant d'alimenter la voûte documentaire avec les index du *Journal des débats*, autant pour la session en cours que pour les sessions antérieures. Les données des index saisies dans Cindex sont versées dans une base de données SQL. Le chargement des index consiste en un traitement automatique associant les informations de l'indexation de la base de données aux « objets » des journaux des débats.

Ces données d'indexation alimentent non seulement les pages concernant les index virtuels, mais une partie d'entre elles sont

également utilisées pour l'insertion, dans les notices biographiques des députés, des sujets de leurs interventions. L'Index du *Journal des débats* trouve ainsi une utilité originale qui va au-delà de son rôle premier, davantage associé à sa version imprimée.

Dans l'avenir, il n'est pas exclu que l'Index du *Journal des débats* alimente d'autres volets des travaux parlementaires (travaux en commissions, dépôts de documents, etc.). Cela s'inscrirait très bien dans la philosophie de Vigie, dont les retombées et les nouvelles possibilités de développement semblent prometteuses.

L'Index du *Journal des débats* a toujours su s'adapter aux changements technologiques. Il a même su les anticiper, voire les provoquer. Cette évolution a permis d'en faire un outil documentaire dont le rôle, loin de se démentir, a su se redéfinir et profiter pleinement des progrès technologiques.

SOURCES

BERTRAND-GASTALDY, Suzanne. *Évaluation de l'Index 1984/85* du Journal des débats de *l'Assemblée nationale du Québec*, École de bibliothéconomie, mars 1987, 151 pages.

BOURGAULT, Brigitte. *Projet « Diffusion de l'Index du Journal des débats sur Internet ». Analyse fonctionnelle – création des pages virtuelles version 1.0*, Direction de l'Informatique et des services auxiliaires, 15 avril 1999, 34 pages.

BUTEAU, Rénald. *Étude des besoins des utilisateurs de l'Index du Journal des débats à l'Assemblée nationale du Québec. Volume 1 : Rapport-synthèse*, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, juillet 1987, 75 pages.

LEBEL, Clément. « Quelques modifications apportées à l'Index du *Journal des débats* », *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 18, 3-4, déc. 1989, p. 16-17.

THÉRIAULT, Yvon. « Vingt ans d'indexation des débats de l'Assemblée nationale (1964-1984) », *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 4 (4), octobre 1984, p. 55-72.

1. Liste des termes normalisés, soit des mots matières, soit des noms propres, qui doivent être obligatoirement et nécessairement utilisés dans l'indexation. » (« Vocabulaire de la documentation », L'Association des professionnels de l'information et de la documentation, http://www.adbs.fr/liste-d-autorite-17636.htm).
2. « [...] le *Thésaurus du Journal des débats* est un outil documentaire composé de plus de 4 500 descripteurs servant à l'indexation du *Journal des débats* à l'Assemblée nationale du Québec. Ces descripteurs couvrent le domaine très vaste de l'information politique, économique et sociale émanant des discussions et des travaux des parlementaires québécois. [...] un thésaurus est une liste d'autorité organisée de descripteurs et de non-descripteurs obéissant à des règles terminologiques propres et reliés entre eux par des relations sémantiques (hiérarchiques, associatives ou d'équivalence). Cet ensemble contrôlé de termes sert non seulement à l'indexation de documents, mais il facilite aussi a *posteriori* la recherche de l'information dans ces mêmes documents. » (« Qu'est-ce que le *Thésaurus du Journal des débats* ? », section *Journal des débats* du site de l'Assemblée nationale, http://www.assnat.qc.ca/thesaurus/aide.html#thesaurus)

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires : miser sur la recherche et la diffusion des connaissances

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval est née en 2007 à l'initiative, entre autres, de l'Assemblée nationale du Québec. Après quelques années d'activité, ses responsables jettent un regard sur ce qui a été accompli, ce qui est en chantier et les orientations futures.

Eric Montigny Ph. D.
Directeur exécutif, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

François Gélineau Ph. D.
Titulaire, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Première chaire universitaire dans son domaine, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires constitue un véritable carrefour de la recherche. Elle regroupe une douzaine d'experts internationaux et accueille annuellement une quinzaine d'étudiants diplômés. Fondée en 2007 à l'initiative de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, de la Faculté de droit de l'Université Laval et de l'Assemblée nationale du Québec, elle a pour mission première de stimuler tant la recherche et la réflexion que la formation sur la démocratie et le parlementarisme, ce qui n'est pas un mince défi.

Lors de sa création, les fondateurs de la Chaire ont défini les objectifs suivants :

- constituer un pôle d'excellence universitaire sur la démocratie et les institutions politiques;
- faire des institutions parlementaires un sujet spécifique de recherche, d'enseignement et de formation en droit, en science politique et en sciences sociales;
- sensibiliser des étudiants des cycles supérieurs à tous les aspects du parlementarisme dans les démocraties modernes;
- favoriser l'ouverture avec la communauté parlementaire québécoise.

Aujourd'hui, la Chaire permet de faire connaître le parlementarisme au Québec comme ailleurs, et ce, particulièrement au sein de la Francophonie. Elle contribue aussi à améliorer la compréhension des enjeux et des difficultés auxquels doivent faire face les systèmes parlementaires et les démocraties contemporaines. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la collaboration de partenaires tels que l'Assemblée nationale du Québec, l'Assemblée nationale française, le Protecteur du citoyen du Québec, le Vérificateur général du Québec, le Commissaire au lobbyisme du Québec, le Directeur général des élections du Québec, l'Organisation des États américains, la maison de sondages CROP, Sciences Po Bordeaux et la Banque mondiale.

L'entente avec l'Assemblée nationale française a désormais atteint un rythme de croisière. En plus des projets de recherche menés avec

l'appui de l'Assemblée nationale du Québec, le développement conjoint d'une formation à distance sur le parlementarisme est un élément porteur de cette entente. La collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est également poursuivie. Sur le plan universitaire, des projets de collaboration ont pris forme avec Sciences Po Bordeaux, avec l'Université Libre de Bruxelles ainsi qu'avec la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des Députés du Luxembourg.

Par ailleurs, grâce à l'entente signée en 2011 avec l'Organisation des États américains, un vaste projet de recherche portant sur la participation électorale dans les Amériques a été entrepris. Le premier volet de cette étude couvre cinq pays d'Amérique centrale. Dans le cadre de cette entente, des étudiants et des chercheurs ont eu la chance de participer à des missions d'observation électorale. En 2014, ce fut notamment le cas au Honduras, en Bolivie et au Salvador. Toujours sur le plan international, la Chaire a entrepris de développer des projets de formation avec la Banque mondiale. Ainsi, la première édition de notre formation parlementaire destinée aux fonctionnaires des parlements de la francophonie verra le jour au printemps 2015 à Québec.

Pour remplir sa mission, la Chaire s'active principalement sur trois fronts, soit le développement de la recherche, la diffusion des connaissances et un appui à la formation.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

La Chaire coordonne des projets de recherche en matière de démocratie et de parlementarisme, soutient des équipes de chercheurs et distribue des bourses d'études. Le financement des travaux des chercheurs de la Chaire est assuré d'abord par ses partenaires. Des subventions de recherche accordées par des organismes subventionnaires viennent également élargir les activités régulières. Plusieurs résultats de recherche sont publiés, notamment dans nos *Cahiers de recherche électorale et parlementaire*.

Les projets de recherche financés par la Chaire sont approuvés par son comité scientifique. Ils permettent d'intégrer des étudiants au sein d'équipes de chercheurs. En plus d'approfondir des problématiques liées à la démocratie ou au parlementarisme, les sujets des projets de recherche sont variés et couvrent plusieurs régions géographiques. Par exemple, avec le soutien de nos partenaires, les thèmes suivants ont été abordés :

- La participation électorale;
- Le rôle du député;
- L'étude des crédits budgétaires et l'adoption de budgets dans des parlements de tradition britannique;
- L'histoire, le rôle et le fonctionnement du Comité des comptes publics en Grande-Bretagne;
- L'exercice du contrôle parlementaire par l'Assemblée nationale française sur les dépenses publiques;
- Les activités de lobbyisme et leur encadrement;
- L'accès à l'information gouvernementale;
- Le vote législatif en France sous la V[e] République;
- Les parlementaires français et le débat sur l'identité nationale de 2007 à 2012;
- L'évaluation des organismes de défense de droits.

Nous avons également contribué à l'élaboration de la Boussole électorale québécoise, un outil interactif permettant d'analyser les différentes positions des partis lors des campagnes électorales. Tant en 2012 qu'en 2014, cette application a suscité l'intérêt de près de un demi-million de participants.

Le programme de bourses pour stimuler la recherche étudiante vise à favoriser l'étude dans des domaines touchant la démocratie. À ce jour, la Chaire a offert un appui financier à plus d'une quinzaine d'étudiants dont

La Chaire a contribué à l'élaboration de la Boussole électorale québécoise, une application interactive qui a suscité l'intérêt de près de un demi-million de personnes en 2012 et en 2014. La Boussole électorale propose une série de questions sur des enjeux électoraux, pour permettre aux participants de mieux comprendre les idées ou les programmes mis de l'avant par les partis politiques et leurs chefs.

le projet de thèse ou de mémoire traite d'une problématique associée au parlementarisme ou à la démocratie. Les boursiers proviennent principalement de la Faculté de droit et des départements d'histoire, de sociologie et de science politique.

LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

La Chaire a en outre pour mandat de contribuer à la diffusion des connaissances et de favoriser le partage des travaux scientifiques portant sur la démocratie et les institutions parlementaires. C'est dans cet esprit que des conférences, s'adressant tant au grand public qu'aux initiés, des colloques et des séminaires sont organisés sur une base régulière.

La Chaire publie ses *Cahiers de recherche électorale et parlementaire* pour faire connaître ses travaux aux praticiens ainsi qu'au grand public. Les deux plus récentes publications parues en 2014 portent sur les organismes de défense des droits et sur l'efficacité des interventions permettant de stimuler la participation électorale. Nous produisons également des *Capsules de recherche* étudiante qui résument des résultats de recherche, cernent certains enjeux associés à la démocratie ou présentent différents types d'institutions parlementaires. Les dernières capsules concernent les immunités parlementaires. Enfin, nous avons développé avec la firme CROP l'Indice citoyen des institutions politiques qui permet, à partir de certains critères, de rendre compte périodiquement de l'état de santé de la démocratie québécoise.

Nos ateliers, tables rondes et conférences midi offrent l'occasion d'échanger sur diverses problématiques. Nos grandes conférences et colloques internationaux constituent des points de rencontre de spécialistes qui partagent leur expertise sur un thème particulier. En avril 2015 s'est tenu à l'hôtel du Parlement le colloque sur l'état de santé de la démocratie québécoise et canadienne, organisé en partenariat avec le projet *Making Electoral Democracy Work* dirigé

par le professeur André Blais de l'Université de Montréal. En février 2014, notre colloque a porté sur le lobbyisme.

UN APPUI À LA FORMATION

Depuis ses débuts, la Chaire a pour mission d'être un pôle d'excellence permettant aux étudiants d'intégrer l'étude de la démocratie et du parlementarisme à leur parcours universitaire. Les étudiants associés à ses projets font partie d'une véritable communauté de chercheurs. Cela se traduit par leur implication dans les projets financés par la Chaire ainsi qu'une participation d'étudiants chercheurs à des missions d'observations électorales. La Chaire a également développé un éventail de stages au sein de ses organisations partenaires, au Québec et à l'étranger. Ils permettent aux étudiants d'intégrer une expérience pratique à leur formation.

En complément des cours réguliers, la Chaire élabore une offre de formation sur mesure sur la démocratie et les institutions parlementaires. Notons d'abord une formation en ligne intitulée « Le Parlementarisme comparé Québec-France » et réalisée avec l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale française. L'objectif principal de ce cours de niveau universitaire est de présenter les règles et les principes qui caractérisent l'organisation ainsi que le fonctionnement de deux systèmes parlementaires de traditions juridiques distinctes. De plus, une formation inspirée de ce cours en ligne a été développée dans le cadre du Parlement francophone des Amériques.

Avec la Banque mondiale et l'Assemblée nationale du Québec, la Chaire offrira en juin 2015 une nouvelle formation pour les employés parlementaires de la francophonie. Cette formation continue répond à un besoin réel de renforcement des capacités parlementaires, notamment sur le plan du contrôle de l'exécutif. Elle vise à partager les meilleures pratiques en vigueur dans ce domaine.

EN 2015

En plus du dernier colloque international qui s'est déroulé au printemps, l'année sera marquée par la publication de nouveaux résultats de recherche. Plusieurs thématiques feront l'objet de publications. Parmi celles-ci, notons l'évolution du système partisan québécois, l'utilisation des technologies par les partis politiques, le déclin du militantisme, l'ouverture des processus de sélection des leaders aux sympathisants, l'abstentionnisme, le comportement électoral en lien avec l'hétérogénéité de l'électorat et l'analyse des dépenses électorales.

La Chaire a également développé un éventail de stages au sein de ses organisations partenaires, au Québec et à l'étranger

Par ailleurs, nous avons pour objectif d'accroître notre rayonnement au sein de la Francophonie, en renforçant notamment nos liens avec des institutions issues du continent africain. En 2014, la Chaire a déjà accueilli des étudiants diplômés venant notamment du Luxembourg, de la France, de la Belgique, du Bénin, du Sénégal, de la Tunisie, de la Turquie et de la Colombie. Cette diversité s'avère particulièrement stimulante sur le plan de la recherche et de l'enseignement.

Avec le temps, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires a su créer une véritable communauté de chercheurs intéressés par des enjeux présents au cœur des défis associés à la vitalité démocratique de nos sociétés. De façon encore plus structurante, par ses activités de recherche, de diffusion et de formation, elle contribue à développer une relève dans ce domaine névralgique. Dans une période où règne un certain cynisme au sein de plusieurs sociétés, la Chaire permet, à sa façon, de raviver l'intérêt pour des défis bien actuels qui méritent d'être étudiés par de nouvelles générations de chercheurs.

Le « comté baromètre » : un bon indicateur des tendances électorales?

« Ainsi va l'Ohio, ainsi va la nation », dit un adage américain. En effet, les résultats du vote aux élections présidentielles dans cet État du Mid-Ouest étant depuis très longtemps similaires à ceux du vote national, le vote de l'Ohio est considéré comme annonciateur du grand vainqueur du scrutin. Retrouve-t-on l'équivalent chez nous, appliqué à une circonscription dont la tendance aiderait à prédire le parti qui formera le prochain gouvernement? Pourrait-on dire, par exemple : « Ainsi va Saint-Jean, ainsi va le Québec »? Cet article préparé pour l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* explore les origines, la signification et la validité de l'expression « comté baromètre », entendue souvent dans les médias.

Le « comté baromètre » (en anglais : *bellwether riding*) est une expression désignant une circonscription où est élu, à plusieurs élections générales consécutives, un député du parti qui est appelé à former le gouvernement. L'analyse des intentions de vote dans un « comté baromètre » à l'approche d'élections générales indiquerait quel parti est susceptible de former le gouvernement.

LES COMTÉS BAROMÈTRES AU QUÉBEC

À l'approche d'élections générales, la réputation de « comté baromètre » d'une circonscription attire une certaine attention médiatique sur les intentions de vote locales. Les tendances de ces sondages régionaux sont fréquemment invoquées pour tenter de prédire quel parti formera le gouvernement à l'issue du scrutin.

La circonscription de Saint-Jean (Montérégie) a été pendant longtemps considérée comme un indicateur fiable de tendances électorales[1]. De 1897 à 1936 et de 1944 à 2007, ses électeurs votent toujours « du bon bord », suivant l'expression consacrée. Saint-Jean reçoit beaucoup d'attention médiatique et politique à l'issue des élections générales du 12 septembre 1994. En effet, aucun candidat n'est déclaré élu en raison de l'égalité des voix entre Michel Charbonneau (PLQ) et Roger Paquin (PQ).

Cette situation exceptionnelle dans l'histoire politique du Québec rend nécessaire une nouvelle élection tenue le 24 octobre suivant[2]. La victoire du candidat péquiste renforce la perception que Saint-Jean est un « comté baromètre » pour deux raisons : l'égalité initiale des voix refléterait fidèlement, selon certains observateurs, la faible majorité du PQ obtenue sur le PLQ au total des suffrages nationaux à ces élections générales. Et, au final, la victoire de Paquin confirmerait qu'une fois de plus, les électeurs de Saint-Jean penchent en faveur du parti qui forme le gouvernement[3].

Parmi les autres circonscriptions qui auraient pu recevoir ce titre, mentionnons Terrebonne (Lanaudière), qui a élu un député ministériel pendant 23 élections consécutives, soit de 1900 à 1981[4]. Trois-Rivières (Mauricie) et Chauveau (Capitale-Nationale) ont fait de même de 1966 à 2007.

Cette expression utilisée surtout par les journalistes n'a cependant aucun fondement scientifique ni aucune valeur prédictive. En effet, il est impossible de démontrer que les

électeurs d'un « comté baromètre » auraient l'instinct de voter, le jour du scrutin, en faveur du candidat du parti qui sera porté au pouvoir. Sur une période de plusieurs décennies, les électeurs ne sont pas les mêmes, et les modifications de la carte électorale font varier l'électorat. Toutes les circonscriptions citées précédemment ont d'ailleurs fini par briser leur séquence.

AU CANADA

Il n'y a pas de terme anglais traduisant littéralement l'expression québécoise « comté baromètre ». Ce type de circonscription est plutôt qualifié de *bellwether riding*, *bellwether* faisant référence au bélier castré (*wether*) qui mène le troupeau de moutons grâce à une cloche attachée à son cou. En science politique, ce terme signifie « indicateur de tendances ».

À l'échelle fédérale, la circonscription de Sarnia-Lambton (Ontario) est considérée depuis 1963 comme le *bellwether riding* par excellence[5]. Il en existe très peu dans les autres provinces canadiennes. Seule se démarque la circonscription de Kamloops (Colombie-Britannique) qui, de sa création en 1903 à sa disparition en 2009, a élu un candidat du parti appelé à former le gouvernement. Kamloops-South Thompson, issue de Kamloops à la suite d'un redécoupage de la carte électorale, a perpétué cette tendance de *bellwether riding* aux élections générales de 2009 et de 2013.

La circonscription de Fredericton-Silverwood (Nouveau-Brunswick) peut également être qualifiée de *bellwether*, car elle élit depuis 1974 un député du parti au pouvoir, soit depuis 11 scrutins consécutifs[6].

AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, l'Ohio est généralement désigné comme un État baromètre (*bellwether state*) dans le sens où on l'entend au Québec. Il s'agit, depuis 1964, du seul État dont les électeurs ont voté pour le vainqueur de chacun des scrutins présidentiels et, de surcroît, avec un pourcentage très proche du vote national. D'autres États ont été qualifiés de baromètres[7], mais l'Ohio a appuyé le gagnant de la présidentielle presque à chaque élection depuis la guerre de Sécession. De là le dicton voulant que : « *As goes Ohio, so goes the nation*[8] ».

Par ailleurs, les médias emploient l'expression swing state pour désigner les États où on ne peut prédire le vote.

Il est possible que l'expression québécoise de « comté baromètre » soit inspirée de celle de *bellwether district* utilisée aux États-Unis.

La Presse

MONTRÉAL, MARDI 25 OCTOBRE 1994 — 50¢

St-Jean reste un comté baromètre

Le candidat péquiste Roger Paquin l'emporte avec une modeste majorité de 532 voix

La Presse, mardi 25 octobre 1994, p. A1.

Deux chercheurs de l'Université Princeton en ont distingué trois types : le *all-or-nothing district,* le *barometric district et le swingometric district*[9].

Le All-or-nothing district

Ce type de *bellwether* élit durant plusieurs élections législatives consécutives un candidat dont le parti est vainqueur à l'échelle nationale.

Comme au Québec, les journalistes américains ont tendance à élever certains districts au rang de *all-or-nothing bellwethers* même si, en réalité, leur séquence victorieuse s'avère assez courte.

Le Barometric district

Malgré son nom, le *barometric district* est très différent du « comté baromètre » du Québec. Le vainqueur local y récolte un pourcentage des suffrages presque identique à celui du vainqueur à l'échelle nationale. Toutefois, comme il existe toujours une marge d'erreur, le barometric district peut se retrouver dans le camp perdant si le partage national des voix est très serré.

En 1994, la circonscription québécoise de Saint-Jean a donc possédé à la fois les caractéristiques du *all-or-nothing district* (longue séquence de victoires consécutives du candidat du parti accédant au pouvoir) et du barometric district (pourcentage local des voix très près des résultats à l'échelle québécoise).

Le Swingometric district

Enfin, le *swingometric district* réfère aux circonscriptions où, d'une élection à l'autre, la variation du pourcentage d'appui local à un parti correspond exactement à celle enregistrée à l'échelle nationale pour cette même formation : quand, par exemple, l'appui à un parti dans une circonscription augmente de quatre points de pourcentage d'un scrutin à l'autre et qu'une progression identique est observée sur le plan national.

Cette correspondance est le seul critère qui vaut à une circonscription le qualificatif de *swingometric*, et ce, peu importe si le parti recueille un pourcentage d'appuis différent sur le plan local et national, par exemple 47 % à 51 % et 57 % à 61 % respectivement[10].

Le *swingometric district* ne doit pas être confondu avec le swing state.

CONCLUSION

Si, au Québec, l'expression « comté baromètre » a fait pendant longtemps référence à la circonscription de Saint-Jean, il s'agit somme toute d'un cas unique dont la séquence probante s'est terminée en 2007. Malgré tout, l'expression est couramment utilisée par les journalistes politiques sans véritable discernement. Au Canada et aux États-Unis, l'analyse de résultats électoraux a mené à la définition de concepts et de termes dont les nuances traduisent de multiples réalités différentes du seul « comté-baromètre » québécois.

1. Même si Saint-Jean vote pour un candidat qui siège dans l'opposition en 2007 et en 2008, les médias en parlent encore parfois comme étant un « comté baromètre ». Voir notamment « Les circonscriptions qui feront pencher la balance », *La Presse*, 8 décembre 2008 et « Élections : 40 luttes à surveiller », *La Presse*, 4 septembre 2012.
2. *Loi électorale*, RLRQ, c. 3.3, a. 394.
3. Pierre Drouilly, « Existe-t-il un comté baromètre? », *La Presse*, 7 novembre 1998, p. B3. Ce professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal ajoute qu'il n'existe pas non plus de circonscriptions « anti-baromètres » qui voteraient systématiquement sur une longue période pour un candidat du parti formant l'opposition.
4. *Loc. cit.*
5. En 1963, cette circonscription porte le nom de Lambton West. Parlement du Canada, section « Historique des circonscriptions depuis 1867 », http://www.parl.gc.ca/
6. Cette circonscription créée en 1973 porte le nom de Fredericton jusqu'en 2006.
7. Au XX[e] siècle, le Missouri s'est aussi vu attribuer ce titre d'État baromètre en raison de la correspondance entre le vote de ses électeurs et les résultats nationaux pour 25 élections présidentielles sur 26, soit de 1904 à 2004. Le Missouri n'est plus un baromètre depuis cette élection. David Brian Robertson, « Bellwether Politics in Missouri », *The Forum*, vol. 2, n° 3, 2004, article 2.
8. Cet aphorisme existe depuis au moins la fin du XIX[e] siècle. *The Christian Union*, vol. 44, n° 4, 25 juillet 1891, p. 168.
9. Edward R. Tufte et Richard A. Sun, « Are there bellwether electoral districts? », *Public Opinion Quarterly*, vol. 39, n° 1, printemps 1975, p. 2-4.
10. *Ibid.*, p. 3-4, 14-17. Précisons que les critères qui déterminent si une circonscription est dite *swingometric* ne tiennent aucunement compte du parti qui remporte les élections.

Petite histoire d'une longue pétition

La préparation de l'exposition *Histoires de députés* a permis de découvrir un document intrigant, tant par sa forme que par son contenu. Il s'agit d'une pétition, signée par plus de 1500 citoyens de Montréal, demandant la tenue d'une élection générale en mars 1893. Après avoir évoqué les motifs qui ont conduit au dépôt de cette pétition, cet article explique les étapes de la mise en valeur de ce document d'archives pour l'exposition *Histoires de députés*.

Alain Gariépy
Section des archives et de la numérisation

Cette pétition étonne par son aspect. Elle se présente sous la forme d'un rouleau de papier de plus de 25 mètres de longueur sur lequel sont collées d'autres feuilles où figurent les signatures. D'ailleurs, ce format hors-norme ne facile pas la tâche des archivistes chargés de conserver et de mettre en valeur le document. Mais avant d'aborder cette question, examinons d'abord les motifs à l'origine de cette pétition.

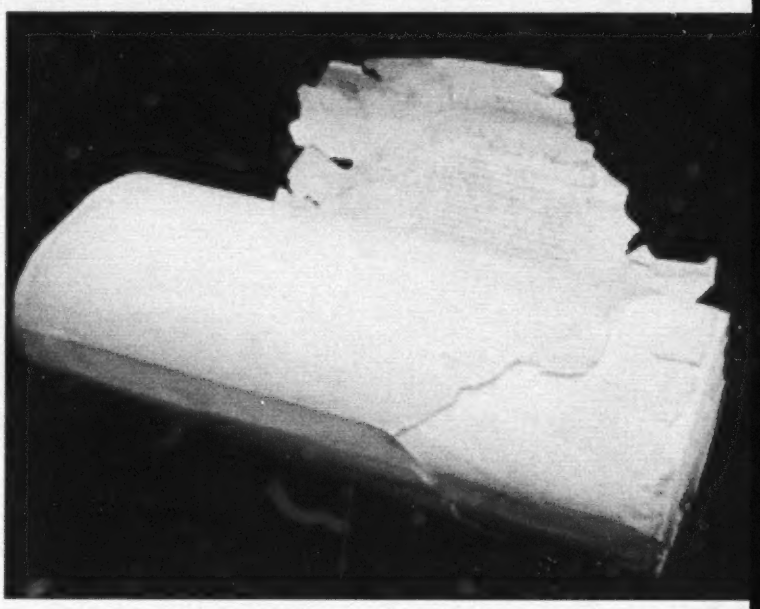

La pétition de Henry Corneil et autres électeurs de la cité de Montréal dans sa forme originale.

Photo : Suzanne Rouleau

LE CONTENU DE LA PÉTITION

Le 2 février 1893, la *pétition de Henry Corneil et autres électeurs de la cité de Montréal, demandant une loi à l'effet d'ordonner une élection générale pour le maire et tous les échevins de la ville, pendant le mois de mars de la présente année* est déposée à l'Assemblée législative[1]. Datée du 1er février 1893, elle est signée par plus de 1 500 personnes. Quelques jours plus tard, une autre pétition demandant une élection en mars de la même année est présentée. Elle est suivie par trois autres réclamant qu'il n'y ait pas d'élection municipale pendant le mois de mars de 1893[2]. Nous ne connaissons malheureusement pas le nombre de signataires de ces autres pétitions, puisqu'elles n'ont pas été conservées.

Cependant, toutes ces pétitions sont déposées à l'Assemblée législative quelques jours seulement après la tenue d'une élection à Montréal, scrutin qui porte au pouvoir le sénateur et homme d'affaires montréalais Alphonse Desjardins par 116 votes de majorité. Mais pourquoi cette élection municipale soulève-t-elle autant de contestation et mène-t-elle au dépôt de plusieurs pétitions à l'Assemblée législative?

La réponse se trouve dans une loi votée l'année précédente à l'Assemblée législative et qui amende plusieurs articles de la Charte de la cité de Montréal. L'article 23 de cette loi

LA PRESSE, JEUDI 2 FÉVRIER 1893

LES NOUVEAUX ELUS

M. G. Renaud, échevin de St Louis.

L'Honorable Trefflé Berthelot, maire de Montréal.

M. Hatt, échevin de Montréal.

M. Dupuis, échevin d'Hochelaga.

Le Dr Beaubien, échevin de St Jean d'

M. Castigan, échevin de St Antoine

M. P. Leclerc, échevin de St-Jean-Baptiste

M. Marsan, échevin du quartier Est.

SANG NOUVEAU DANS LE CONSEIL

Il est assez remarquable que, sur treize élections qui ont eu lieu hier et le 2 février, il n'est resté en fonctions publiques que cinq des anciens titulaires. Ce sont l'échevin Jeannotte, élu par acclamation, dans le quartier Ste Marie ; l'échevin McBride, élu par acclamation dans le quartier Ouest ; l'échevin Tansey, élu hier contre M. Quain ; l'échevin Nolan, élu hier contre M. McGrail et l'échevin Farrell, élu hier contre M. Joel Leduc. L'élection du maire est la treizième élection, on prend la première ; l'ancien maire et sept des anciens échevins ont perdu leur siège.

Les portraits que nous publions aujourd'hui sont ceux du nouveau maire et des échevins qui entrent pour la première fois au Conseil Municipal.

La Presse, jeudi 2 février 1893, p. 6.

prévoit que : « L'élection du maire et des échevins aura lieu le premier jour de février, tous les deux ans [...] Le premier février 1894, le conseil de ville de la cité de Montréal sera renouvelé en entier, chaque quartier étant appelé à élire trois échevins[3]. »

Cette loi, sanctionnée le 24 juin 1892, fixait donc la prochaine élection municipale à Montréal à 1894. Pourquoi alors tenir une élection générale le 1er février 1893? Un retard dans la mise en vigueur de la loi de 1892? Une incompréhension des dispositions de cette loi? La tradition d'alternance entre un maire anglophone et un maire francophone y serait-elle pour quelque chose[4]?

Quoi qu'il en soit, le journal *La Presse* du 31 janvier 1893 nous apprend que le juge Doherty « rend jugement sur une requête demandant un bref d'injonction pour empêcher les élections de demain. Les requérants allèguent que l'ancienne loi municipale n'est plus en vigueur depuis, ayant été amendée en 1892. La légalité ou l'illégalité de l'élection dépend de la date de la mise en vigueur de la nouvelle loi[5] ». Finalement, le juge Doherty statue que la loi de 1892 est entrée en vigueur le jour de sa sanction et que, par conséquent, la prochaine élection à Montréal devra avoir lieu en 1894.

Cependant, ce jugement ne clôt pas le dossier. « Les avocats de la cité, MM. Laflamme et Éthier, se sont adressés à la Cour de révision pour obtenir un sursis à l'exécution de l'injonction [...] La Cour de révision s'est déclarée incompétente et a refusé d'intervenir[6] ». Néanmoins, poursuit *La Minerve*, « les élections auront lieu aujourd'hui. La décision du juge Doherty ne s'applique pas aux réviseurs pour la bonne raison que le bref d'injonction ne leur a jamais été signifié [...] le bref a été signifié au greffier de la cité, au lieu de l'être au bureau des réviseurs, tel que le prescrit la loi[7] ».

Laissons *La Presse* nous raconter la suite de cette journée fertile en rebondissements :

> La nouvelle du jugement de l'honorable juge Doherty s'était répandue comme une traînée de poudre dans la ville hier soir, [...] la décision des réviseurs de procéder à l'élection a eu peu d'effets sur un bon nombre d'électeurs. Plusieurs se sont endormis hier soir avec l'idée qu'il n'y aurait pas d'élection. D'autres se disent que l'élection étant illégale, ils auraient tort de se déranger pour aller déposer un bulletin inutile, enfin un bon nombre se sont effarouchés ce matin de la rumeur que tout électeur qui irait voter serait poursuivi et condamné à l'amende ou à la prison [...].
>
> **Peu de pétitions de cette époque ont été conservées, encore moins de ce format particulier**
>
> Les hôteliers sont les gens qui possèdent le sens légal le plus pratique. Selon l'usage et la loi, la plupart des buvettes se fermèrent, ce matin, vers neuf heures; mais les hôteliers reconnurent bien vite leur tort et ouvrirent leurs établissements car, dirent-ils, l'élection n'est pas légale. Nous préférons obéir à l'ordre de l'honorable juge Doherty et comme en loi il n'y a pas d'élection, nous ne sommes pas tenus de fermer nos établissements. Cette stricte interprétation de la loi a été adoptée par les consommateurs qui, en grand nombre, se sont rendus aux comptoirs, admirant la sagesse de la décision des hôteliers et savourent le goût de leurs liqueurs. Vers midi presque toutes les buvettes étaient ouvertes et fort achalandées[8].

Cette joute politique et judiciaire se termine quelques semaines plus tard devant la Cour supérieure qui se prononce sur la légalité de l'élection. « L'honorable juge Loranger a conclu dans l'affirmative. C'est ce qui a permis au greffier de la cité d'assermenter les nouveaux échevins[9] [...].

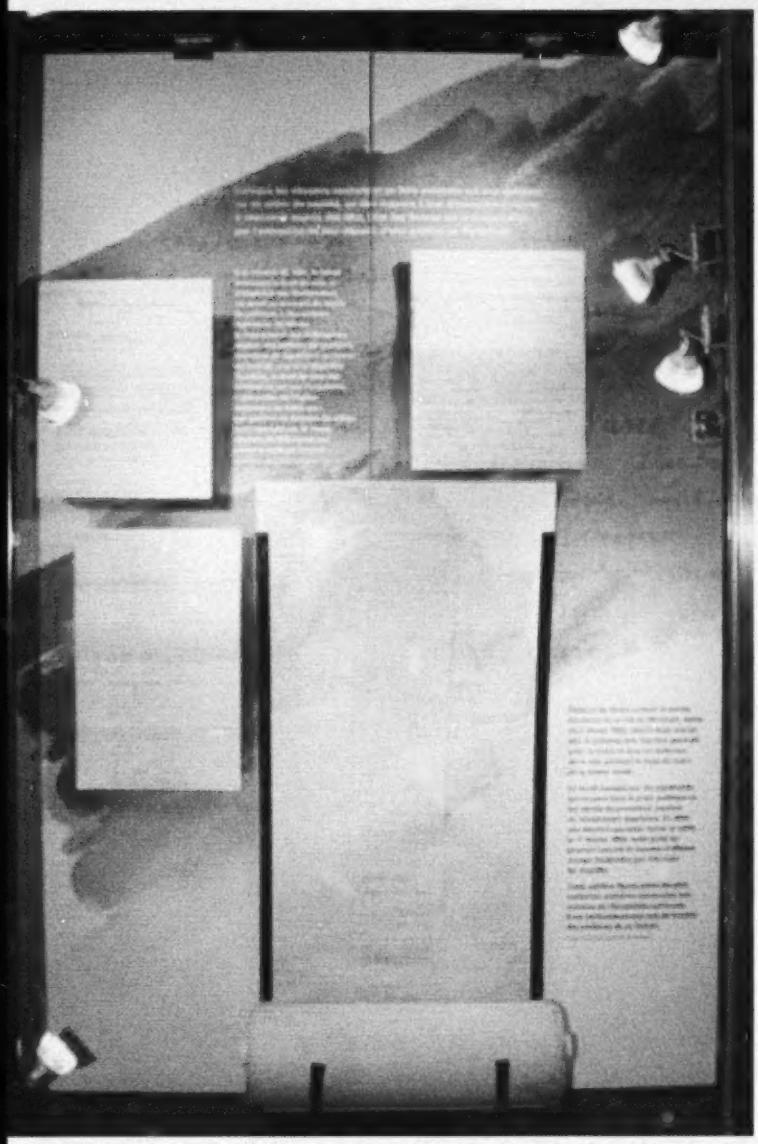

Le résultat final : la pétition telle qu'installée dans une des vitrines d'exposition de l'hôtel du Parlement.

Photo : Suzanne Rouleau

LA MISE EN VALEUR DE LA PÉTITION

Peu de pétitions de cette époque ont été conservées, encore moins de ce format particulier. La pétition de *Henry Corneil et autres électeurs de la cité de Montréal* devenait de ce fait une pièce intéressante dans le cadre d'une exposition qui aborde le rôle du député à titre de représentant et de porte-parole de ses électeurs. En effet, le rôle de représentation des députés s'exerce notamment par le dépôt de pétitions au Parlement.

Toutefois, le format de la pétition représentait un obstacle sérieux à sa mise en valeur, d'autant plus que les vitrines d'exposition de l'hôtel du Parlement sont des niches hautes et verticales. La logique aurait plutôt voulu que ce document soit déposé à plat dans une vitrine longue et horizontale.

Nous avons donc lancé ce défi au conservateur Benoit Montreuil qui assistait l'équipe de la Section des archives et de la numérisation dans la fabrication de supports et la mise en vitrine des artéfacts. Le résultat devait permettre de montrer au visiteur une partie de la pétition sans toutefois risquer de fragiliser le document.

Une des seules solutions qui s'offraient était d'encapsuler une courte partie de la pétition, de déposer le reste du rouleau sur un support qui le maintiendrait en place et de suspendre le tout à la verticale dans la vitrine.

Plusieurs étapes ont été nécessaires avant de fixer ce document. La première d'entre elles consistait à dérouler la pétition afin de connaître ses dimensions précises et le nombre de signataires.

La phase suivante a été de nettoyer la surface de ce document papier datant de la fin du XIX^{e} siècle. Il a ensuite fallu consolider avec du papier japonais le premier mètre de document qui s'était effrité avec le temps. Par la suite, le restaurateur Benoit Montreuil a fixé le document sur un papier parchemin non acide.

Afin de stabiliser le document et de permettre son exposition à la verticale, nous avons ensaché le document entre un morceau de sentra et une feuille de Mylar, formant ainsi une capsule protectrice. Le sentra a ensuite été fixé à un support métallique, à la hauteur voulue, au fond de la vitrine.

Des membres de l'équipe des archives et de la numérisation de l'Assemblée nationale prenant les dimensions du document et comptabilisant le nombre de signataires.

Photo : Suzanne Rouleau

Vous pouvez admirer cette pétition, de même que d'autres documents d'archives originaux et inédits en parcourant l'exposition *Histoires de députés*, présentée à l'hôtel du Parlement jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour en savoir plus :

Benoit Montreuil nous a autorisés à filmer une partie de ces délicates étapes de restauration. Vous pouvez voir ces photographies et visionner un extrait vidéo à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/ArchivesHistoireAssnatQc

ANQ. Histoires de députés, [Exposition virtuelle], 2014. [http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/expositions.html#/histoires_deputes/accueil/]

1. *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, séance du 2 février 1893.
2. *Ibid.*, séance du 8 février 1893.
3. L.Q. 1892, c. 49.
4. Voir à ce sujet : Robert Comeau, « *McShane, James* », *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne]. [http://www.biographi.ca/fr/bio/mcshane_james_14F.html](Consulté le 14 janvier 2014).
5. *La Presse*, 31 janvier 1893, p. 6.
6. *La Minerve*, 1er février 1893, p. 1.
7. *Ibid.*
8. *La Presse*, 1er février 1893, p. 6.
9. *La Minerve*, 14 février 1893, p. 2. Le 21 février, la question revient devant le Conseil législatif, qui adopte le rapport du comité des bills privés validant les dernières élections municipales. Pour en savoir plus, voir : *La Minerve*, 22 février 1893, p. 2.

Les essais des boursiers 2013-2014 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Le jeudi 19 juin 2014, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, se déroulait la cérémonie marquant la fin des stages des cinq boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Joël Bégin, Alexandre Duval, Isabelle Giroux, Anaïs Jalbert et Audrée Ross ont analysé, avec rigueur et méthode, différents sujets liés au parlementarisme et à la démocratie[1]. Voici un aperçu de leurs recherches.

Christian Blais
Service de la recherche

Les boursiers 2013-2014 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant : Isabelle Giroux, Joël Bégin, Anaïs Jalbert, Alexandre Duval et Audrée Ross.

Collection Assemblée nationale

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE : À LA CHARNIÈRE DES NATIONALISMES QUÉBÉCOIS

Joël Bégin étudie la Charte de la langue française et les débats parlementaires qui ont mené à son adoption en 1977. Selon lui, deux trames principales sous-tendent, motivent et justifient cette loi. Il y a, d'une part, une trame historique qui laisse paraître un nationalisme de contestation, reposant sur la condition sociohistorique des Canadiens français de la Révolution tranquille. D'autre part, il y a une trame étatique – éclairée par une lecture sélective des États généraux du Canada français de 1967 et des débats parlementaires – qui témoigne d'un recentrage de l'identité nationale sur le territoire québécois et au sein de l'État qui le gouverne.

Il ressort de cet examen que la Charte de la langue française se situe à la charnière de ces deux conceptions dominantes de la nation. Appuyée sur un nationalisme tirant sa force des effets de la condition dite « coloniale » du peuple québécois, elle est résolument tournée vers une société qu'elle annonce et contribue à construire, et où l'État constitue le porteur des aspirations nationales.

LES DÉPUTÉS HOMOSEXUELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1977 À 2002 : UN FACTEUR DANS L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ JURIDIQUE DES GAIS ET DES LESBIENNES DU QUÉBEC?

Alexandre Duval montre qu'au Québec l'égalité juridique des personnes homosexuelles s'est essentiellement construite à travers quatre projets de loi adoptés à l'Assemblée nationale en 1977, en 1996, en 1999 et en 2002. En 25 ans, les gais et les lesbiennes ont acquis des protections et des droits réservés jusque-là aux personnes hétérosexuelles. Fait à noter, chaque fois qu'un projet de loi a posé une assise supplémentaire dans la construction de l'égalité juridique des personnes homosexuelles au Québec, il y avait systématiquement des députés homosexuels au sein du groupe parlementaire formant le gouvernement et, plus encore, au sein du Conseil exécutif.

À l'aide de données tirées d'une quinzaine d'entrevues principalement menées auprès de parlementaires actuels et anciens, cet essai cerne le rôle qu'ont pu jouer les députés homosexuels au sein du gouvernement de 1997 à 2002 dans l'atteinte de l'égalité juridique des gais et des lesbiennes au Québec. Indétectables au sein des débats parlementaires, les mécanismes d'influence et de pouvoir employés par ces députés ont ainsi contribué à la progression des droits et libertés de la minorité sexuelle.

LES GOUVERNEMENTS MINORITAIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC : ENTRE COLLABORATION ET CONFRONTATION

Isabelle Giroux note que les gouvernements minoritaires des 38e et 40e législatures ont adopté des approches politiques différentes. Alors que le gouvernement minoritaire de Jean Charest a favorisé une coopération *ad hoc*, celui de Pauline Marois a plutôt agi comme s'il était majoritaire. Le contexte explique grandement ces comportements : l'auteure avance qu'un gouvernement qui se retrouve minoritaire après avoir été majoritaire se montre conciliant, tandis qu'un gouvernement qui obtient un premier mandat minoritaire veut plutôt se montrer fort.

Le statut de minoritaire et l'approche adoptée par ces gouvernements ont d'autres conséquences sur le déroulement des travaux de l'Assemblée nationale. Des modifications provisoires doivent tout d'abord être apportées à la procédure parlementaire. En dernière analyse, il apparaît que les gouvernements minoritaires sont généralement moins prolifiques sur le plan législatif que ceux qui sont majoritaires. Il ressort aussi de cela que l'approche du gouvernement peut avoir un effet sur sa popularité, tant chez les parlementaires qu'au sein de la population.

L'USAGE DES MÉDIAS SOCIAUX EN POLITIQUE AU QUÉBEC #GUIDEPRATIQUE #ASSNAT

Anaïs Jalbert examine la place des médias sociaux dans le travail parlementaire chez les députés de l'Assemblée nationale les plus actifs en la matière. La littérature sur le sujet souligne d'emblée l'importance de développer une présence web sincère, ouverte et constante. L'usage de ces moyens de communication et la création de contenu partagé comportent toutefois des risques politiques associés à la fois à l'absence de contrôle sur les messages véhiculés et à l'imprévisibilité des réactions provoquées par leur diffusion.

L'utilisation de Facebook et de Twitter par les députés québécois a le potentiel de revitaliser le lien de confiance avec les citoyens et de faciliter une prise de contact rapide et peu coûteuse avec certains électeurs. À ce titre, Twitter s'impose comme une plate-forme servant surtout à diffuser des messages d'intérêt national, tandis que Facebook permet de transmettre des informations sur le travail accompli en

circonscription. Or, il apparaît que les députés ciblés dans cette étude publient peu d'informations relatives aux séances de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires. Ils adoptent plutôt des schémas d'autopromotion et d'annonces. Le comportement des députés québécois demeure ainsi fortement lié à la dynamique partisane, laissant peu de place à du contenu inédit et personnalisé.

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC

Audrée Ross analyse la représentation politique des Premières Nations du Québec en s'intéressant plus précisément à leur représentation institutionnelle. Il s'agit d'une analyse qualitative de l'organisation et du poids de cette représentation politique, par l'entremise de deux canaux d'influence pour les Premières Nations. Le premier, indirect, se matérialise à travers les représentations de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador auprès de l'Assemblée nationale du Québec. Un second canal d'influence, direct cette fois, se traduit par la présence de membres des Premières Nations au sein du Parlement québécois.

Cet essai repose sur sept entrevues réalisées auprès de représentants autochtones et de parlementaires québécois. Loin de vouloir fournir une analyse exhaustive ou scientifique de la représentation politique autochtone, cet essai cherche à dégager des pistes de réflexion pour les acteurs en place. Il s'agit de proposer des moyens qui pourraient permettre aux Premières Nations de participer davantage à l'élaboration de la législation et, ultimement, à une meilleure autodétermination.

1. Ces travaux sont disponibles à la Bibliothèque de l'Assemblée ou par l'intermédiaire du site Internet de la Fondation (http://www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais.html).

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

Le 11 mai 2015, le premier ministre Philippe Couillard prenait la parole devant l'Assemblée législative de l'Ontario à l'invitation de son homologue, Kathleen Wynn. La dernière fois qu'un premier ministre québécois s'est adressé aux députés ontariens remonte au 21 février 1964. Il s'agissait de Jean Lesage (photo).

Fonds François Trépanier
Assemblée nationale

Chronique d'archives : le fonds William Tetley

Acquis en 2013 par l'Assemblée nationale, le fonds William Tetley est principalement composé du journal personnel de cet parlementaire, qui fut député libéral de Notre-Dame-de-Grâce de 1968 à 1976. Il y décrit quotidiennement ses occupations personnelles et ses activités politiques, tout en exprimant ses opinions sur la situation politique du Québec.

Marise Falardeau
Section des archives et de la documentation

Le journal, tenu de 1971 à 1975, se présente sous la forme de feuilles datées et dactylographiées, probablement retranscrites à partir d'une version manuscrite. Des coupures de presse, des discours et de la correspondance appuyant les propos du député sont intercalées entre ses notes.

La présence d'un tel document dans un fonds d'archives de parlementaire est remarquable. En effet, le narrateur commente les événements de l'actualité et donne ses impressions sur les politiciens et autres personnalités qu'il rencontre, le tout souvent rédigé avec humour et candeur. Ce journal présente le point de vue d'un député libéral anglophone au cours de la période suivant la crise d'Octobre et ses opinions sur les questions linguistiques.

William Tetley a d'ailleurs publié un livre intitulé : *The October Crisis, 1970: An Insider's View* (McGill-Queen's University Press, 2007) dans lequel on trouve le texte intégral de son journal personnel portant sur l'année 1970. Cette section est cependant manquante dans le fonds d'archives.

Le fonds de William Tetley, décédé en juillet 2014, est accessible au public. Son journal permet de préserver sa mémoire et d'offrir, à tous ceux qui s'intéressent au Québec des années 1970, une vision intime de cette époque.

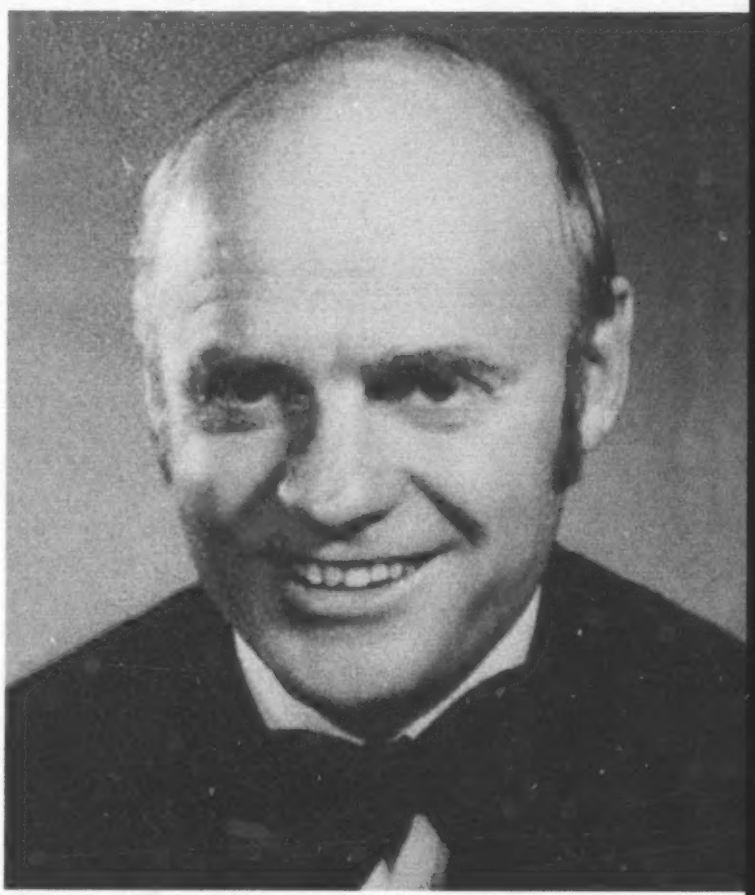

William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce (1968-1976), ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives (1970-1975) et ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement (1975-1976).

Collection Assemblée nationale
Photographe : W.B. Edwards

MARCH 8, 1971 - MONDAY - continued

Bourassa was very kind to me over the English-French problem. Personally, he is a prince (besides his princely administrative qualities, etc., etc.). He takes a personal interest and told me to take a holiday in the West Indies or elsewhere. It would be very bad to break with him, but we are heading on a collision course. We must wait for the June Federal/Provincial Conference in Winnipeg and the Gendron Report. This will cause all hell to break out.

Unemployment, student and social unrest are terrible problems.

Extrait du journal personnel de William Tetley, daté du 8 mars 1971. À cette époque, le Québec est le théâtre d'importants débats sur les questions linguistiques. La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec, instituée en 1968 par le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, bat son plein. Présidée par le linguiste Jean-Denis Gendron, la commission publiera son rapport final deux ans plus tard, en février 1973.

Fonds William Tetley
Assemblée nationale

PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2015

Collection Assemblée nationale
Photo : Renaud Philippe

Les Prix du livre politique mettent en valeur les œuvres d'auteurs et d'étudiants de 2e et 3e cycle qui écrivent sur la politique québécoise. Les lauréats sont choisis par des jurys indépendants composés de membres sélectionnés pour leur expertise. Pour plus de détails sur la mise en candidature des auteurs pour l'édition 2016 : assnat.qc.ca/prixlivrepolitique

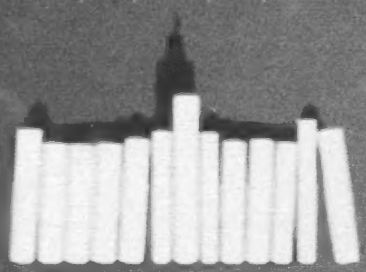

Le vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, François Gendron, a annoncé les noms des lauréats des Prix du livre politique, le 9 avril 2015 au Salon international du livre de Québec.

Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale

- **Lauréat (5 000 $) : Mathieu Lapointe,** *Nettoyer Montréal. Les campagnes de moralité publique, 1940-1954*, Septentrion;
- **Finaliste (1 500 $) : Harold Bérubé,** *Des sociétés distinctes. Gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*, McGill-Queen's University Press;
- **Finaliste (1 500 $) : Maurice Demers,** *Connected Struggles. Catholics, Nationalists, and Transnational Relations between Mexico and Quebec, 1917-1945*, McGill-Queen's University Press.

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Mémoires de maîtrise

- **Lauréate (1 250 $) : Andrée-Anne Bolduc,** *Ces parlementaires qui en disent trop? La conciliation de la liberté de parole des parlementaires et du droit à la dignité des citoyens en droit comparé*, Université Laval;
- **Finaliste (750 $) : Ève Bourgeois,** *La genèse et le développement des partis politiques au Bas-Canada (1791-1840)*, Université de Montréal;
- **Finaliste (750 $) : Olivier Lemieux,** *Le discours historique comme objet politique : Regard sur l'enseignement de l'histoire du Québec du niveau secondaire de 1967 à 2012*, Université de Sherbrooke.

Thèses de doctorat

- **Lauréate (3 000 $) : Marie-Ève Ouellet,** *« Et ferez justice. » Le métier d'intendant au Canada et dans les généralités de Bretagne et de Tours au 18e siècle (1700-1750)*, Université de Montréal et Université Rennes 2 (France).

La lauréate de la catégorie « Thèses de doctorat » remporte également le **Prix Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec/ Ministère des Affaires étrangères de France.** Elle séjournera une semaine à Paris pour participer, en 2016, à la Journée du livre politique de

Brèves

Décès d'anciens parlementaires

- Le 25 août 2014, Marcel Masse, député unioniste de Montcalm de 1966 à 1971, puis député indépendant jusqu'en 1973. M. Masse a été ministre d'État à l'Éducation dans le cabinet Johnson du 16 juin 1966 au 20 décembre 1967, ministre délégué à l'accueil des chefs d'État durant l'Exposition universelle de Montréal en 1967, ministre d'État à la Fonction publique de 1967 à 1969, ministre d'État délégué à l'Office de développement de l'Est du Québec de 1968 à 1970 et ministre d'État délégué à l'Office de planification et de développement du Québec en 1969, ainsi que ministre des Affaires intergouvernementales dans le cabinet Bertrand du 23 juillet 1969 au 12 mai 1970.

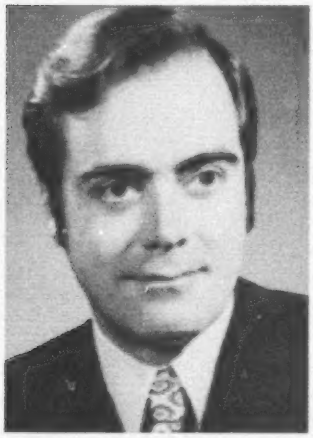

Marcel Masse - Mosaïque de 1970.

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 29 septembre 2014, Charles-A. Lefebvre, député péquiste de Viau de 1976 à 1981.
- Le 17 octobre 2014, Alfred Croisetière, député unioniste d'Iberville de 1966 à 1973.
- Le 27 décembre 2014, Gaston Binette, député libéral de Deux-Montagnes. M. Binette a été ministre d'État dans le cabinet Lesage du 20 janvier 1965 au 19 janvier 1966, ministre des Richesses naturelles du 19 janvier au 16 juin 1966.

Gaston Binette - Mosaïque de 1966.

Collection Assemblée nationale
Photo : Cécile Picard Tardif

- Le 6 mars 2015, Bernard Lachance, député libéral de Mille-Îles de 1973 à 1976. Camille Martellani, député unioniste de Saint-Henri de 1966 à 1970.
- Le 11 mars 2015, Georges Mamelonet, député libéral de Gaspé de 2008 à 2012.

15 août 2014
Démission de Christian Dubé, député caquiste de la circonscription de Lévis.

12 septembre 2014
La toile de l'artiste Martin Bureau, *L'incendie au Parlement*, est installée dans la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

16 septembre 2014
Reprise des travaux parlementaires.

18 septembre 2014
Dévoilement d'une plaque en mémoire des victimes de la fusillade qui a eu lieu à l'hôtel du Parlement le 8 mai 1984.

29 septembre 2014
Démission d'Élaine Zakaïb, députée péquiste de la circonscription de Richelieu et présidente de la Commission de l'administration publique.

20 octobre 2014
François Paradis de la Coalition avenir Québec est élu dans la circonscription électorale de Lévis à l'issue d'une élection partielle.

22 octobre 2014
En hommage aux victimes de l'attentat commis au parlement du Canada, le drapeau du Québec de la tour centrale de l'hôtel du Parlement est mis en berne.

4 novembre 2014
François Hollande, président de la République française, est reçu à l'Assemblée nationale. Il prend la parole au Salon bleu. À cette occasion, le président, Jacques Chagnon, lui remet la Médaille du Président.

3 décembre 2014
À la suite du décès de l'ancien joueur des Canadiens de Montéal, Jean Béliveau, les drapeaux du Québec sont mis en berne sur tous les édifices parlementaires.

4 décembre 2014
La députée de Gouin, Françoise David, présente une motion qui souligne le 25e anniversaire du drame de l'École polytechnique. La vice-présidente et 30 députées prononcent une déclaration commune. La motion est adoptée. Les drapeaux de tous les édifices parlementaires sont mis en berne le 6 décembre.

5 décembre 2014
Ajournement des travaux de l'Assemblée nationale.

7 janvier 2015
Pour exprimer la sympathie du Québec envers la France, le fleurdelisé est mis en berne sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement à la suite de l'attentat survenu au journal *Charlie Hebdo*.

6 février 2015
À la demande du premier ministre, Philippe Couillard, l'Assemblée nationale se réunit en séance extraordinaire. Elle adopte le projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

10 février 2015
Reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

26 février 2015
Démission d'Yves Bolduc, député libéral de la circonscription de Jean-Talon et ministre de l'Éducation, du Loisir et du

Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Guylaine Leclerc est la première femme nommée vérificatrice générale à l'issue d'un vote unanime de l'Assemblée nationale.

27 février 2015

François Blais devient ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport

Sam Hamad devient titulaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

26 mars 2015

Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2016.

Carlos Leitão, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

7 avril 2015

Démission de Gérard Deltell, député caquiste de la circonscription de Chauveau.

17 avril 2015

À l'occasion des funérailles du cardinal Jean-Claude Turcotte, décédé le 8 avril, le drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement est mis en berne.

20 avril 2015

À la demande du premier ministre, Philippe Couillard, l'Assemblée nationale est convoquée en séance extraordinaire, à compter de 8 h 45. Elle adopte le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

25 avril 2015

Pour souligner le 75e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes, une exposition se tient à l'hôtel du Parlement.

15 mai 2015

Pierre Karl Péladeau, député de Saint-Jérôme, est élu chef du Parti québécois. Par conséquent, il exerce la fonction de chef de l'opposition officielle.

16 mai 2015

Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, devient leader parlementaire de l'opposition officielle.

Photo : Jacques Nadeau

Jacques Parizeau 1930-2015

Le 1er juin 2015 nous quittait, monsieur Jacques Parizeau, premier ministre du Québec du 26 septembre 1994 au 29 janvier 1996.

Monsieur Parizeau a été député de L'Assomption de 1976 à 1984 et de 1989 à 1996, ministre des Finances et président du Conseil du trésor de 1976 jusqu'à sa démission en 1984. Élu à la tête du Parti québécois en 1988, il devient chef de l'opposition officielle de 1989 à 1994.

Comme citoyen, monsieur Parizeau a toujours pris part au débat public. Il a été professeur à l'École des hautes études commerciales pendant plus de trente ans. Au début du millénaire, il a fondé l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).

Comme grand commis de l'État, Jacques Parizeau a contribué à la modernisation de l'économie québécoise avec la création de la Caisse de dépôt et placement, de la Société générale de financement et de la Régie des rentes. En outre, il a participé au processus de nationalisation de l'électricité. Ainsi, monsieur Parizeau est considéré comme un artisan de la Révolution tranquille.

Comme ministre des Finances, monsieur Parizeau a prononcé huit discours sur le budget. Au début des années 1980, il a mené une vaste réforme de la fiscalité locale. Il a introduit le Régime d'épargne-actions et a collaboré à la mise en place du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

Comme premier ministre, c'est sous son gouvernement qu'ont notamment été instaurés le Programme de perception des pensions alimentaires et la Commission de la capitale nationale. Il est aussi à l'origine des règles d'éthique et de déontologie des administrateurs publics et de l'avant-projet de loi sur l'équité salariale. À l'initiative de Jacques Parizeau, une consultation populaire sur la souveraineté du Québec a été tenue le 30 octobre 1995. Pendant la période référendaire, il a agi comme chef du Comité du Oui.

Photo : François Laliberté
Collection Assemblée nationale

Photo : Edouard de Blay
Collection Assemblée nationale

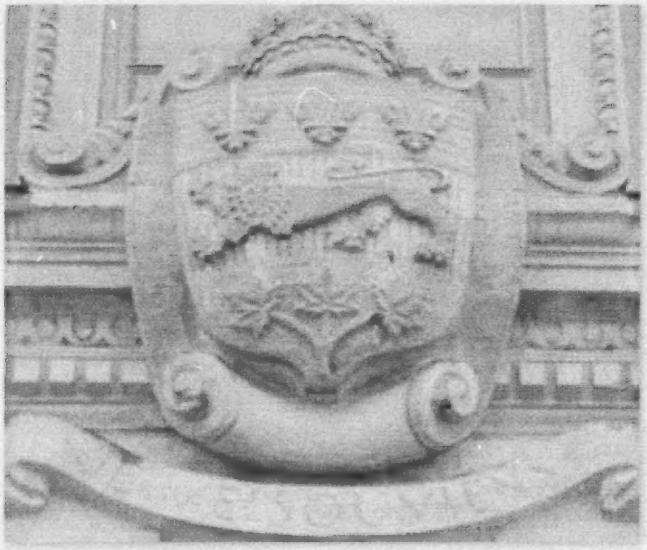

Photos : Christian Chevalier
Collection Assemblée nationale

Photo : Edouard de Blay
Collection Assemblée nationale

Au tournant du XIX[e] siècle, l'érable est déjà reconnu comme le symbole des Canadiens français du Bas-Canada. Des faisceaux de branches d'érable décorent d'ailleurs certains banquets de la Société Saint-Jean-Baptiste. Une branche d'érable orne aussi l'un des drapeaux des patriotes en 1837. Le Canada anglais adoptera aussi la feuille d'érable comme symbole national au milieu du XIX[e] siècle. Enfin, en 1867, les armoiries du Québec contiennent trois feuilles d'érable. Cette feuille d'érable verte, symbole du Canada français, décore çà et là l'hôtel du Parlement. Quant à la feuille d'érable rouge, elle deviendra officiellement le symbole du Canada avec l'adoption du drapeau canadien en 1965.